

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 21 septembre 2020
(18 H)
Compte-rendu de séance

✿ **53 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

✿ **Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions :**

- La délibération n°1/121 « Action Coeur de Ville » - Parkings Cordeliers et Jean Jaurès – gratuité de deux heures de stationnement le samedi – Convention avec les sociétés Q-Park et Interparking » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Collectif Vert Albi ».
- La délibération n°2/122 « Action Coeur de Ville » - gratuité du stationnement sur voirie le samedi – Convention avec la société Q-Park » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Collectif Vert Albi ».
- La délibération n°11/131 « Aménagement Jardin Charles d'Aragon : groupement de commande entre l'Agglomération et la Ville d'Albi » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Collectif Vert Albi ».
- La délibération n°34/154 « ANRU « Cantepau Demain » - Convention de coordination du dispositif d'insertion professionnelle entre l'Agglomération, la Ville d'Albi et Tarn Habitat » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Nathalie Ferrand-Lefranc, Pascal Pragnère, Jean-Laurent Tonicello et Nicole Hibert de la liste « Collectif Vert Albi ».
- La délibération n°52/172 « Conseil Municipal – Règlement Intérieur - Approbation » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Collectif Vert Albi ».

✿ **Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité :**

- La délibération n°29/149 «Droits de place – Tarifs 2021 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Rassemblement pour les Albigeois ».

✿ Amendements proposés :

Pascal Pragnère de la liste « Collectif Vert Albi » propose d'amender le règlement Intérieur annexé à la délibération 52/172 « Conseil municipal – Règlement Intérieur - Approbation ».

Il propose deux amendements concernant l'article 20 « Débats ordinaires » :

1^{er} amendement : paragraphe 4 : Remplacer « *Au-delà de cinq minutes d'intervention, le président de séance peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure brièvement* » par « *La durée des interventions doit être raisonnable et ne pas empêcher l'expression des autres orateurs* ».

2^{ème} amendement : paragraphe 8 : remplacer « **ils doivent** » par « **ils peuvent** » dans la phrase « Tout conseiller municipal peut présenter des amendements ou contre-projets aux rapports présenté à l'Assemblée et aux propositions émanant des commissions réglementaires. Ils **doivent** être présentés par écrit au Maire avant le début de séance du conseil municipal »

Mme le Maire consent à remplacer « ils doivent » par « ils peuvent » dans le paragraphe 8 de l'article 20, toutefois concernant le paragraphe 4, elle propose de maintenir la formulation telle qu'elle apparaît dans le règlement intérieur.

✿ Voeux et question orale présentés :



Boris DUPONCHEL
Conseiller Municipal
Pour les élus de la liste Collectif Vert Albi
groupe.elus-minoritaires@mairie-albi.f
0563493128

ALBI, le 10 septembre 2020

Madame le Maire,

Au nom de l'ensemble des élus de la liste du Collectif Vert Albi, je souhaiterais vous soumettre ce vœu lors du conseil municipal du 21 septembre 2020.

Le 28 juillet dernier, Gisèle HALIMI nous quittait. La France a reconnu unanimement l'engagement sans faille de Gisèle HALIMI pour rendre notre pays plus juste par le progrès démocratique et social et notamment par son combat pour le Droit des Femmes et l'égalité Femme-Homme.

À l'heure où le débat sur la mémoire et l'histoire montre l'importance des choix que nous faisons en nommant les espaces publics de nos villes, nous pensons important de mettre en valeur, des figures positives de notre histoire, propres à inspirer le meilleur en chacun de nous.

Quel plus beau symbole qu'une école, lieu de transmission des savoirs et d'apprentissage de la vie commune, pour honorer Gisèle HALIMI. C'est pourquoi nous soumettons ce vœu à votre vote :

« Pour rendre hommage à la mémoire de Gisèle HALIMI et à son combat pour l'égalité Femme-Homme, une école albigeoise sera nommée Gisèle HALIMI. »

Nous vous remercions par avance pour votre considération,

Recevez, Madame le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

B. DUPONCHEL
Pour les élus de la liste
Collectif Vert Albi

Mme le Maire indique que le nom de la prochaine école albigeoise sera Simone Veil. Elle propose de rajouter le nom de Gisèle Halimi sur la liste des noms des équipements publics à venir.

Boris Duponchel donne son accord sur la proposition faite.

Frédéric CABROLIER
Esméralda LAPEYRE
Rassemblement pour les Albigeois
groupe.elus-minoritaires@mairie-albi.fr
0563491328
Objet : dépôt d'un vœu

Madame le Maire
ALBI, le 14 septembre 2020

Madame le Maire,
Nous vous adressons le vœu que nous souhaiterions soumettre à la séance du conseil municipal du lundi 21 septembre 2020.

Voici le contenu :

« Le Contrat de Plan État-Région signé le 20 Mars 2000 prévoyait déjà les crédits nécessaires au financement des études et aux premières acquisitions foncières du grand contournement Nord-Ouest d'Albi, mais depuis 2007 l'État attend en vain que les élus Albigeois demandent l'inscription de ce contournement au Contrat de Plan pour avancer vers l'enquête d'utilité publique.

Pourtant l'Autoroute Toulouse-Lyon avance avec les contournements de Le Puy et Mende et d'ici 5 ans l'autoroute déversera son trafic sur la rocade d'Albi le long de laquelle vivent les habitants d'Albi, St juéry, Lescure, Arthès et Le Sequestre.

A l'heure de la crise sanitaire que nous vivons et qui vous permet de vous positionner en défenseur de la santé des Albigeois, il serait incompréhensible que vous ne preniez pas en compte l'impact de la pollution automobile sur les Albigeois, et notamment en terme de complications respiratoires.

Aussi dans la continuité de la délibération votée le 29 Mai 2000 par le conseil municipal d'Albi qui se prononçait pour le contournement Nord pour le trafic autoroutier et contre la bretelle de Lescure, nous vous demandons en tant que Maire d'Albi de vous positionner clairement et demandons le vote d'un vœu au conseil municipal en faveur du contournement autoroutier en phase avec le grenelle de l'environnement, et en arguant de la nécessité de renforcer la sécurité, la santé des Albigeois, et la protection de l'environnement. »

Nous vous remercions de votre considération et vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Mme le Maire indique que le Conseil municipal n'est plus compétent sur cette question. Elle propose à M. Cabrolier de déposer le même vœu devant le conseil communautaire.

ALBI, le 18/09/2020

A. BOUDES

D. PATUREY

Elus

Objet : Conseil municipal du 21 09 20

dépôt d'une question orale

Madame le Maire,

Veillez trouver ci-dessous la question orale de Danièle Paturey dont voici le contenu :

« Depuis plusieurs semaines le port du masque dans l'espace public s'étend à toute la France. Déjà obligatoire dans les transports, sur les lieux de travail et dans les établissements scolaires, le masque est maintenant quasi obligatoire, dans notre quotidien. Geste sanitaire nécessaire face à la circulation de la COVID, il n'en reste pas moins un coup supplémentaire pour chacun d'entre nous. En continuant de refuser un remboursement par la sécurité sociale, c'est un effort supplémentaire qui est demandé aux familles avec une incidence certaine sur le pouvoir d'achat des foyers. Les citoyens ne doivent pas payer la crise.

Devant le caractère relativement préoccupant de la crise sanitaire, et suite au constat unanime, que les masques sont devenus indispensables dans la lutte contre la COVID, nous proposons qu'ils soient pris en charge à 100% par la Sécurité sociale. Cela permettrait entre autres de protéger la santé ainsi que le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Mme la maire, chers collègues, vous avez lors du confinement envoyé des masques gratuits aux Albigeois-e-s. J'en déduis que cette demande que je j'adresse au gouvernement ne peut logiquement que vous agréer. Dans ce cas, par voie de conséquence et au bénéfice des finances de la ville, je propose que le conseil municipal unanime demande au gouvernement d'abonder notre budget du montant égal aux dépenses engagées pour la gratuité des masques que vous avez instaurée à juste titre.

Mme la Maire, Mesdames et Messieurs, Qu'en pensez-vous ?"

Avec nos salutations respectueuses,

A. BOUDES

Vote du vœu :

Contre :33 (le groupe Majoritaire)

Pour : 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Abstentions : 2 (le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Le vœu est rejeté.

André BOUDES
Élu municipal
groupe.elus-minoritaires@mairie-albi.fr
0563491328

ALBI, le 21 septembre 2020

Proposition de vœu au Conseil municipal du 21 septembre 2020

Un fleuron industriel de notre commune est en danger. La Verrerie ouvrière d'Albi, VOA, qui emploie plus de 300 salariés, est menacée par Verallia, dont elle est une des filiales, d'être amputée de 25 postes de travail. Ce groupe, troisième producteur mondial de verre d'emballage, appartient depuis 2015 au fonds d'investissement Apollo Global Management.

Le verre d'emballage a de l'avenir. C'est un matériau incontournable recyclable à 100%, il répond aux exigences environnementales et de santé publique.

Chaque bouteille en verre produite représente également une décision d'avenir, car le verre protège l'environnement et préserve nos ressources naturelles.

Les usines de Verallia sont implantées dans les régions viticoles et ainsi les transports en camion sont réduits au minimum. Le verre est bon pour la planète

Malgré tous les arguments plaidant en faveur non pas de la régression mais du développement de la production, le plan de Verallia menace plusieurs unités du groupe allant jusqu'à la fermeture de fours (Cognac-Chateaubernard) au profit d'autres usines en Espagne et en Italie. Ce plan menace de s'étendre car répondant à un choix des actionnaires pour préserver et renforcer la rentabilité financière du groupe, de ses filiales en bradant l'emploi et les activités sur notre sol et dans nos territoires.

La VOA n'est pas seulement un joyau industriel historique de notre territoire, auquel reste attaché le nom de Jean Jaurès. Elle en est aujourd'hui la plus importante entreprise en termes d'emplois. Le Conseil municipal exprime sa vive inquiétude que cette mesure soit un premier pas pour une délocalisation porteuse de profits supplémentaires.

Avec d'autres suppressions d'emplois annoncés dans l'agglomération (près d'une centaine en quelques jours), les conséquences économiques et sociales menacent d'être dramatiques pour les familles, pour les commerces les écoles, pour les services publics et pour les ressources des collectivités.

.../...

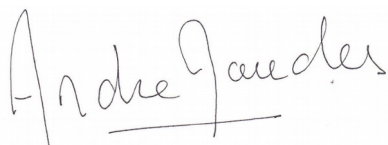
En conséquence, le Conseil municipal d'Albi, réuni le 21 septembre 2020, comme l'a fait celui de la Ville de Chateaubernard, "exprime unanime son opposition aux licenciements et rappelle qu'en 2015 l'actionnaire principal Apollo s'était engagé à éviter la casse sociale, selon le souhait exprimé par Saint-Gobain lors de la vente au fonds nord américain Apollo".

La Municipalité sera solidaire des initiatives des salariés et disponible pour apporter son concours à leurs initiatives de résistance, telle que celle d'un Comité de défense.

Elle en fait part au Président de la République, Emmanuel Macron, qui avait choisi la VOA pour terminer sa campagne électorale de 2017 et en avait loué les mérites.

Merci pour votre attention.

Bien cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "André Gaudes". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

Mme le Maire indique que la majorité municipale a choisi une autre voie et une autre manière d'accompagner les salariés de la VOA et la direction pour maintenir les équipes sur le site albigeois. Le groupe majoritaire ne souhaite donc pas être dans les mêmes moyens d'action.

Vote du vœu sur les moyens d'action :

Contre : 33 (le groupe Majoritaire)

Pour : 10 (La liste « Collectif Vert Albi » et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Le vœu est rejeté.

Conseil Municipal
Séance Publique du 21 septembre 2020

1 / 121 - Action Coeur de Ville - Parkings Cordeliers et Jean Jaurès - gratuité de deux heures de stationnement le samedi - Convention avec les sociétés Q-Park et Interparking

Mathieu VIDAL, rapporteur

2 / 122 - Action Coeur de Ville - gratuité du stationnement sur voirie le samedi - Convention avec la société Q-Park

Mathieu VIDAL, rapporteur

3 / 123 - Plan Quartiers d'été - Demande de financements extérieurs pour le programme d'animations estivales albigeois

Fabienne MENARD, rapporteur

4 / 124 - Canavières – Signature d'une promesse de bail et d'un bail avec l'association LA LANDELLE

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

5 / 125 - Centre hospitalier : Acquisition du cimetière

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

6 / 126 - Pélissier - Centrale Photovoltaïque - Constitution de servitudes avec ENEDIS

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

7 / 127 - Adhésion de la Ville d'Albi à l'association "Élus, santé publique & territoires"

Gilbert HANGARD, rapporteur

8 / 128 - Convention de dépôt temporaire relative au dépôt de 16 éléments de plafonds peints médiévaux au musée Toulouse-Lautrec

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

9 / 129 - Effacement de graffitis sur des colonnes du cloître Saint-Salvi – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

10 / 130 - Ajout d'immeuble au programme de la subvention pour la rénovation des façades et éléments d'architecture remarquable en site patrimonial remarquable.

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

11 / 131 - Aménagement Jardin Charles d'Aragon : groupement de commandes entre l'Agglomération et la Ville d'Albi

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

12 / 132 - Ranteil – Acquisition du lot n°9 à la copropriété ARCHIMEDE

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

13 / 133 - Candidature au dispositif Territoires engagés pour la nature

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

14 / 134 - Budget Général - Admission de titres de recettes en non-valeur

Roland GILLES, rapporteur

15 / 135 - Budget Général - Admission de titres de recettes en non-valeur pour la compétence eau.

Roland GILLES, rapporteur

16 / 136 - Droit à la formation des élus

Gilbert HANGARD, rapporteur

17 / 137 - ASPTT Football Club de l'Albigeois - Aide financière - Avenant n°5 à la Convention de Financement 2018/2019 à 2020/2021

Michel FRANQUES, rapporteur

18 / 138 - Albi Rugby League XIII - Subvention de fonctionnement de 2020/2021 - Convention de Financement

Michel FRANQUES, rapporteur

19 / 139 - Taekwondo Albigeois - Organisation du 19ème Open International de Taekwondo d'Albi - Aide financière

Michel FRANQUES, rapporteur

20 / 140 - Comité Organisateur du Tour d'Occitanie - Epreuve cycliste féminine par étapes - Aide financière

Michel FRANQUES, rapporteur

21 / 141 - Plan de relance – Covid 19 : Attribution de subventions pour le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois et l'association Albi Patrimoine

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

22 / 142 - Association Albi Occitana : Attribution de subvention pour le festival Les petits cailloux 2020

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

23 / 143 - Centre National de Création Musicale GMEA d'Albi: Attribution de subvention en soutien à l'organisation du festival Riverrun 2020 - Avenant n°2 à la convention financière au titre de l'année 2020

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

24 / 144 - Associations Christophe Mouchere, Musique Espérance et Les Amis des arts : Attribution de subventions projets pour l'année 2020

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

25 / 145 - Association Ciné Forum d'Albi : Attribution de subvention pour le festival Les Œillades 2020 - Convention financière au titre de l'année 2020

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

26 / 146 - Demande de subvention à la Direction Régionales des Affaires Culturelles Occitanie (DRAC) pour la réinformatisation du service des archives municipales

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

27 / 147 - Association des habitants de la Butte du Castelviel : Attribution de subvention dans le cadre de la semaine « Albi fête sa Cité Episcopale »

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

28 / 148 - Tourisme : Taxe de séjour communale – approbation de la grille tarifaire et des périodes de reversement pour l'année 2021

Mathieu VIDAL, rapporteur

29 / 149 - Droits de place - Tarifs 2021

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

30 / 150 - Droits de place - Chalets - Fêtes de fin d'année - Tarifs 2020

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

31 / 151 - Droits de place - Fête Foraine - Tarifs 2021

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

32 / 152 - Mise en réforme et vente aux enchères via le site AGORASTORE du véhicule tractopelle JCB Turbo identifié NIO55

Achille TARRICONE, rapporteur

33 / 153 - Aérodrome - le Séquestre - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéronautique

Achille TARRICONE, rapporteur

- 34 / 154 - ANRU "Cantepau Demain" - Convention de coordination du dispositif d'insertion professionnelle entre l'Agglomération, la Ville d'Albi et Tarn Habitat**
Odile LACAZE, rapporteur
- 35 / 155 - Cantepau Demain - Square Augereau - Deuxième chantier "Tremplin - Insertion"**
Odile LACAZE, rapporteur
- 36 / 156 - Transport scolaire 2019-2020 – Participation de la commune au département du Tarn pour les élèves en situation de handicap**
Marie-Corinne FORTIN, rapporteur
- 37 / 157 - Association Bouge et Respire – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à la Maison de Quartier du Marranel**
Enrico SPATARO, rapporteur
- 38 / 158 - Association Sociétale d'Albi – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à la Maison de Quartier de Rayssac.**
Enrico SPATARO, rapporteur
- 39 / 159 - Renaudié - Mazars – Mise à disposition d'une emprise foncière et constitution de servitudes avec ENEDIS.**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 40 / 160 - Projet liaison douce Rue du Marranel - Route de Fauch - Acquisition d'une bande de terrain à madame MONTERO et monsieur JULLIE**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 41 / 161 - Lotissement « Les Jardins du Souquallou » – Constitution d'une servitude de passage de canalisation avec GRDF.**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 42 / 162 - Ranteil - Mise à disposition d'une emprise foncière et constitution de servitudes avec ENEDIS**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 43 / 163 - Rue de la Poudrière – Acquisition d'une bande de terrain à madame et monsieur LERAT.**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 44 / 164 - Aménagement Rue Gaston Bouteiller – Acquisition d'une bande de terrain à madame et monsieur VAYRETTE.**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 45 / 165 - Aménagement Rue Gaston Bouteiller – Acquisition d'une bande de terrain aux consorts SALAS.**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 46 / 166 - Aménagement Rue Gaston Bouteiller – Acquisition d'une bande de terrain à la société XENODICE**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 47 / 167 - Aménagement Rue Gaston Bouteiller – Acquisition d'une bande de terrain à monsieur Pierre CHAMAYOU**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 48 / 168 - Dénomination de voie : rue Maximilien Luce**
Jean-Michel BOUAT, rapporteur
- 49 / 169 - Dénomination de voie : rue des Anciennes Vignes**
Jean-Michel BOUAT, rapporteur
- 50 / 170 - Domaine public - Tarifs 2021**
Jean-Michel BOUAT, rapporteur
- 51 / 171 - Rallye Occitania e-tour 2020 : attribution d'une subvention à l'AVERE Occitanie**

Patrick BLAY, rapporteur

52 / 172 - Conseil municipal - Règlement intérieur - Approbation

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

53 / 173 - Décisions du Maire

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

1 / 121 - Action Coeur de Ville - Parkings Cordeliers et Jean Jaurès - gratuité de deux heures de stationnement le samedi - Convention avec les sociétés Q-Park et Interparking

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL, Boris DUPONCHEL

1 / 121 - Action Coeur de Ville - Parkings Cordeliers et Jean Jaurès - gratuité de deux heures de stationnement le samedi - Convention avec les sociétés Q-Park et Interparking

référence(s) :

Commission attractivité du mardi 8 septembre 2020

Service pilote : Tourisme

Autres services concernés :

Direction générale des services

Service Tourisme et Commerce

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Mathieu Vidal

Mathieu VIDAL, rapporteur

La crise sanitaire liée au COVID-19 a impacté fortement le bon équilibre des activités commerciales, touristiques et de services en centre ville.

Dans le contexte actuel, la Ville d'Albi, pleinement investie dans le programme Action Coeur de Ville, s'engage plus que jamais au côté de l'Etat, des autres collectivités et des organismes consulaires en faveur de la sauvegarde de ses entreprises et entend poursuivre son action entamée depuis plusieurs années.

Aussi, en accord avec les professionnels du coeur de ville, la collectivité a souhaité prolonger l'offre de deux heures de stationnement gratuites entre 14h00 et 19h00 dans les parkings en ouvrage des Cordeliers et de Jean-Jaurès les samedis après-midi du samedi 3 octobre 2020 inclus au samedi 26 décembre 2020 inclus, soit 13 samedis.

L'opération consiste à permettre un stationnement gratuit sur une durée limitée de deux heures définie comme suit :

- gratuité des deux premières heures de stationnement sur la tranche horaire 14h00-19h00,
- au-delà des deux heures gratuites, démarrage de la grille tarifaire normale.

L'action porterait donc sur les deux parkings en ouvrages les plus disponibles :

- o Parking Jean-Jaurès
- o Parking Centre Historique Cordeliers

L'expérimentation génère un coût de mise en œuvre pour Q-Park et Interparking fixé forfaitairement :

- à un coût de 250 € TTC par samedi pour le parking Jean-Jaurès, pour 13 samedis soit 3 250 € TTC ;
- à 260 € TTC par samedi pour le parking Centre Historique des Cordeliers, pour 13 samedis soit 3 380 € TTC.

La Ville prendra en charge le montant global de la prestation à régler auprès des délégataires, soit 6 630 € TTC.

Cette opération fera l'objet de conventions financières entre la Ville d'Albi, et les délégataires Q-Park et Interparking.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention Action Coeur de Ville signée le 17 août 2018,

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020, prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

VU les projets de conventions ci-annexés,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

dans le cadre des mesures en faveur du soutien à l'activité du coeur de ville la prolongation de l'opération de gratuité des deux premières heures de stationnement sur la tranche horaire 14h00-19h00 dans les parkings en ouvrage des Cordeliers et de Jean Jaurès les samedis après-midi, du samedi 3 octobre 2020 inclus au samedi 26 décembre 2020 inclus, soit 13 samedis pour un montant global de 6 630 € TTC.

APPROUVE

les projets de conventions financières entre la Ville d'Albi, et les délégataires Q-Park et Interparking, ci-annexés, dans toutes leurs dispositions.

AUTORISE

le Maire à signer les conventions financières entre la Ville d'Albi et les délégataires Q-Park et Interparking, ci-annexées ainsi que tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette opération.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de la Ville d'Albi au chapitre 011 , fonction 094, article 6288.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 7 (la liste "Collectif Vert Albi")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

2 / 122 - Action Coeur de Ville - gratuité du stationnement sur voirie le samedi - Convention avec la société Q-Park

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL, Boris DUPONCHEL

2 / 122 - Action Coeur de Ville - gratuité du stationnement sur voirie le samedi - Convention avec la société Q-Park

référence(s) :

Commission attractivité du mardi 8 septembre 2020

Service pilote : Tourisme

Autres services concernés :

Direction générale des services

Service tourisme et Commerce

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Mathieu Vidal

Mathieu VIDAL, rapporteur

La crise sanitaire liée au COVID-19 a impacté fortement le bon équilibre des activités commerciales, touristiques et de services en centre ville.

Dans le contexte actuel, la Ville d'Albi, pleinement investie dans le programme Action Coeur de Ville, s'engage plus que jamais au côté de l'Etat, des autres collectivités et des organismes consulaires en faveur de la sauvegarde de ses entreprises et entend poursuivre son action entamée depuis plusieurs années.

Aussi, en accord avec les professionnels du coeur de ville, la collectivité a souhaité, en plus de l'offre de deux heures de stationnement gratuites le samedi après-midi dans les parkings en ouvrage Jean-Jaurès et des Cordeliers, prolonger la gratuité du stationnement payant sur voirie toute la journée du samedi pour la période du samedi 3 octobre 2020 inclus au samedi 26 décembre 2020 inclus, soit 13 samedis.

Cette action temporaire et exceptionnelle génère pour le délégataire une perte de recettes prévisionnelles estimée à 2 500 € TTC par samedi, calculée sur la base d'une moyenne de recettes sur la même période pour l'année 2019, soit 32 500 € TTC pour les 13 samedis.

La Ville d'Albi s'engage à indemniser le délégataire à hauteur de ce montant soit 32 500 € TTC sur présentation de factures mensuelles.

Cette opération fera l'objet d'une convention financière entre la Ville d'Albi, et le délégataire Q-Park.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention Action Coeur de Ville signée le 17 août 2018,

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020, prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

VU le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

dans le cadre des mesures en faveur du soutien à l'activité du cœur de ville la prolongation de l'opération de gratuité temporaire et exceptionnelle du stationnement payant sur voirie toute la journée du samedi pour la période du samedi 3 octobre 2020 inclus au samedi 26 décembre 2020 inclus , soit 13 samedis pour un montant global de 32 500 € TTC.

APPROUVE

l'indemnisation du délégataire Q-Park par la Ville d'Albi pour une perte de recettes prévisionnelles estimée à 2 500 € TTC par samedi, calculée sur la base d'une moyenne de recettes sur la même période pour l'année 2019, soit 32 500 € TTC pour les 13 samedis.

APPROUVE

le projet de convention financière entre la Ville d'Albi, et le délégataire Q-Park, ci-annexé, dans toutes ses dispositions.

AUTORISE

le Maire à signer la convention financière entre la Ville d'Albi et le délégataire Q-Park, ci-annexée ainsi que tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette opération.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de la Ville d'Albi au chapitre 011 , fonction 094, article 6288.

Nombre de votants : 41

Abstentions : 7 (la liste "Collectif Vert Albi")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

JEUNESSE

3 / 123 - Plan Quartiers d'été - Demande de financements extérieurs pour le programme d'animations estivales albigeois

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL, Boris DUPONCHEL

3 / 123 - Plan Quartiers d'été - Demande de financements extérieurs pour le programme d'animations estivales albigeois

référence(s) :

Commission proximité -vie sociale du 9 septembre

Service pilote : Vie des quartiers

Autres services concernés :

Direction culture - patrimoine -relations internationales

Direction enfance éducation

Service jeunesse

Direction des sports

Elu(s) référent(s) : Fabienne Ménard

Fabienne MENARD, rapporteur

Dans le contexte sanitaire inédit et contraint, considérant que nombre de familles albigeoises ne partiraient probablement pas en vacances, la ville d'Albi s'est pleinement mobilisée afin de proposer une offre estivale de loisirs et d'animations élargie et attractive en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Il s'agissait d'anticiper sur les difficultés pour de nombreux foyers d'envisager un départ en vacances pour des raisons économiques, sociales, ou d'organisation professionnelle.

La fermeture des frontières maintenue avec certains pays, obligeant certains à annuler leur projet de voyage, a constitué un motif supplémentaire pour à la fois renforcer l'offre et accroître la capacité d'accueil des enfants et jeunes dans les structures et équipements municipaux pour soutenir les familles albigeoises en cette période.

La Ville a ainsi mobilisé les délégations Enfance-éducation, Vie des quartiers, Jeunesse, Sports, Action sociale, Culture et Événementiel... pour pouvoir proposer aux familles un programme densifié et adapté aux enjeux sociaux et éducatifs liés au contexte de crise sanitaire, permettant la remise en lien des enfants et des jeunes entre eux ainsi que la re mobilisation des compétences pour préparer dans les meilleures conditions la rentrée scolaire de septembre.

Plusieurs objectifs étaient poursuivis :

- La mise en œuvre d'une proposition d'animation globale et commune enfance – jeunesse – familles, reposant sur une logique de parcours conciliant loisirs et continuité éducative ;
- le maintien des accueils de proximité dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (maisons de quartiers, centres sociaux et centres de loisirs) et le renforcement de l'offre dédiée notamment sur le volet culturel et artistique en partenariat avec les associations locales pour proposer ateliers de découverte ou de pratique et spectacles en petites formes ;
- l'extension de la durée de l'offre sur la totalité de l'amplitude estivale ;
- la création de nouvelles propositions d'accueil :
 - 4 accueils de loisirs en juillet et 4 accueils de loisirs en août (au lieu de trois sur les années précédentes) pour les publics 2-12 ans ;
 - création d'un nouvel accueil de plein air pour les 10-15 ans sur le site de Pratgraussals du 6/07/20 au 14/08/20 baptisé « le Summer Camp » ;

- le suivi et la mise en relation des publics 16-25 ans en parcours d'insertion sociale et professionnelle avec les dispositifs proposés par la ville (jobs d'urgence, jeunes citoyens, aides au BAFA) ou ses partenaires ;
- le respect des directives nationales liées au protocole sanitaire.

Pour mettre en œuvre cette offre de loisirs exceptionnelle et élargie, la Ville d'Albi a mobilisé une enveloppe financière complémentaire de 135 250 € afin de répondre à la situation provoquée par la crise sanitaire et aux besoins des familles qu'elle a suscités.

Répondant aux orientations nationales du plan « *Quartiers d'été – vacances apprenantes* », la ville d'Albi sollicite l'État afin de bénéficier de subventions l'aidant à supporter les dépenses complémentaires engagées (personnels, matières et fournitures, prestations extérieures artistiques et sportives, protocole désinfection covid...).

Les subventions sont demandées à l'État au titre des Budgets Opérationnels de Programmes n°163 (actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire) et n°147 (politique de la ville), mais aussi au titre du volet « été culturel » de la DRAC Occitanie.

Le plan de financement correspondant à la mise en œuvre du plan « *Quartiers d'été 2020 albigeois* » est le suivant :

Plan de financement « Quartiers d'été 2020 albigeois »	
Ville d'Albi (62,2%)	84 170 €
Etat – BOP 163 (22,2%) (aide exceptionnelle apportée aux organisateurs d'accueils de loisirs sans hébergement, mesure du programme « <i>vacances apprenantes</i> » pour le dispositif Summer Camp et l'extension des ALSH durant le mois d'août.)	30 000 €
Etat – BOP 147 (3,7%) (dotation complémentaire politique de la ville du Tarn pour les actions conduites dans les trois quartiers prioritaires albigeois)	5 000 €
DRAC Occitanie (11,9%) (au titre du volet « <i>été culturel</i> » pour les actions culturelles et artistiques mises en œuvre)	16 080 €
Coût total en Euros	135 250 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'offre de loisirs élargie mise en œuvre dans le cadre du plan « *Quartiers d'été 2020 albigeois* » et le plan de financement présenté.

AUTORISE

le maire ou son représentant à solliciter les participations financières extérieures proposées selon la plan de financement suivant, et à signer tous les documents relatifs à leur obtention :

Plan de financement « Quartiers d'été 2020 albigeois »	
Ville d'Albi (62,2%)	84 170 €
Etat – BOP 163 (22,2%) (aide exceptionnelle apportée aux organisateurs d'accueils de loisirs sans hébergement, mesure du programme « <i>vacances apprenantes</i> » pour le dispositif Summer Camp et l'extension des ALSH durant le mois d'août.)	30 000 €
Etat – BOP 147 (3,7%) (dotation complémentaire politique de la ville du Tarn pour les actions conduites dans les trois quartiers prioritaires albigeois)	5 000 €
DRAC Occitanie (11,9%) (au titre du volet « été culturel » pour les actions culturelles et artistiques mises en œuvre)	16 080 €
Coût total en Euros	135 250 €

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

4 / 124 - Canavières – Signature d'une promesse de bail et d'un bail avec l'association LA LANDELLE

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

4 / 124 - Canavières – Signature d’une promesse de bail et d’un bail avec l’association LA LANDELLE

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Patrimoine végétal et environnement

Bâtiments et énergies

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

La Ville d’Albi a souhaité favoriser l’installation de nouveaux maraîchers sur la ZAD de Canavières.

L’association d’Education Populaire (AEP) de la Landelle et la Ville d’Albi se sont rapprochées pour finaliser un projet de collaboration visant à mettre en œuvre un projet d’agriculture biologique et à augmenter la livraison de légumes produits localement, notamment à destination de la Cuisine d’Albi.

De plus, ces activités de maraîchage seront des supports à la réinsertion de personnes en difficultés.

Il a été convenu de mettre à la disposition de l’association La Landelle un ensemble de parcelles et des bâtiments qui serviront de logement, de locaux professionnels (bureaux) et de locaux de stockage (matériel, marchandises diverses...).

L’association la Landelle prévoit d’investir sur les parcelles et les bâtiments : rénovation et extension de locaux pour l’activité agricole, projets de serres et d’irrigation....

Afin de favoriser cette installation, une promesse de bail rural et la signature d’un bail rural seraient conclus pour une durée de 15 ans, entre les deux parties.

Ladite promesse et le bail porteraient sur les parcelles mentionnées dans le tableau ci-après et cadastrées comme suit :

Cadastre	Surface
DP n° 1	8525 m ²
DP n°4	1 100 m ²
DP n°5	3 973 m ²
DP n°6	169 m ²
DP n°8	1 611 m ²
DP n°17	2 794 m ²
DP n°18	12 630 m ²

DP n° 131	520 m ²
DP n° 133	512 m ²
DP n° 137	300 m ²
DP n° 139	2763 m ²
DR n°72p	4 469 m ²
DR n°73p	644 m ²
TOTAL	40 010 m ²

Un document d'arpentage délimitera l'emprise foncière à prendre sur les parcelles DR n° 72 et 73, qui sera conservée par la ville d'Albi.

Afin de favoriser cette installation et au vu du montant des investissements qui seront réalisés par l'AEP de la Landelle, notamment sur la maison d'habitation, il a été convenu qu'aucun loyer ne serait versé pendant cette durée pour l'occupation de cet immeuble, cadastré section DR n° 73 et DR n°72 en partie.

Seul un fermage serait versé pour les parcelles non bâties données à bail.

Aussi, conformément aux dispositions réglementaires applicables à ce jour dans le département du Tarn, le bail est consenti, sur les parcelles non bâties données à bail, moyennant un loyer annuel de deux cent euros par hectare (200 €/ha).

Ce loyer sera payable annuellement et à terme échu. Il sera indexé sur l'évolution de l'indice des fermages publié tous les ans par arrêté ministériel.

La promesse de bail serait signée avec notamment pour condition suspensive l'obtention des financements par l'AEP La Landelle.

Les frais notariés seront à la charge de l'association La Landelle; les frais de géomètre-expert et les diagnostics immobiliers seront supportés par la commune.

Il est proposé de signer une promesse de bail rural et un bail rural aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer la promesse et le bail rural.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre relatif notamment à l'indice des fermages et à sa variation pour l'année 2019,

Vu la ZAD de Canavières,

Vu les Statuts de l'Association d'Education Populaire (AEP) de la Landelle,

Vu l'accord de l'association La Landelle

Vu le plan cadastral,

Vu la délibération n° 34/34 du conseil municipal d'Albi en date du 10 février 2020,

APPROUVE

la passation d'une promesse de bail et d'un bail rural avec l'Association d'Education Populaire (A.E.P.) La Landelle, pour une durée de 15 années pleines et consécutives, en vue de l'installation d'une exploitation agricole de production maraîchère, sur les parcelles appartenant à la Ville d'Albi, sises à Canavières, telles que mentionnées ci-dessous :

Cadastre	Surface
DP n° 1	8525 m ²
DP n°4	1 100 m ²
DP n°5	3 973 m ²
DP n°6	169 m ²
DP n°8	1 611 m ²
DP n°17	2 794 m ²
DP n°18	12 630 m ²
DP n° 131	520 m ²
DP n° 133	512 m ²
DP n° 137	300 m ²
DP n° 139	2763 m ²
DR n°72p	4 469 m ²
DR n°73p	644 m ²
TOTAL	40 010 m ²

Un document d'arpentage délimitera l'emprise foncière à prendre sur les parcelles DR n° 72 et 73, qui sera conservée par la ville d'Albi.

Afin de favoriser cette installation et au vu du montant des investissements qui seront réalisés par l'AEP de la Landelle, notamment sur la maison d'habitation, il a été convenu qu'aucun loyer ne serait versé pendant cette durée pour l'occupation de cet immeuble, cadastré section DR n° 73 et DR n°72 en partie.

En application des dispositions réglementaires applicables à ce jour dans le département du Tarn, le bail est consenti, sur les parcelles non bâties données à bail, moyennant un loyer annuel de deux cent euros par hectare (200 €/ha).

Ce loyer sera payable annuellement et à terme échu. Il sera indexé sur l'évolution de l'indice des fermages publié tous les ans par arrêté ministériel, en prenant pour base le dernier indice connu au jour de la signature du bail.

La promesse de bail serait signée avec notamment pour condition suspensive l'obtention des financements par l'AEP La Landelle.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et notamment à signer la promesse et le bail rural.

DIT QUE

- cette délibération remplace et annule la délibération n° 34/34 du conseil municipal d'Albi en date du 10 février 2020
- les frais notariés seront à la charge de l'association La Landelle ; les frais de géomètre-expert et les diagnostics immobiliers seront supportés par la commune.

PRÉCISE QUE

- la recette est inscrite au budget principal de l'exercice 2020, chapitre 75 article 757,
- les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, chapitre 820, fonction 011, article 6288.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

5 / 125 - Centre hospitalier : Acquisition du cimetière

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

5 / 125 - Centre hospitalier : Acquisition du cimetière

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Affaires juridiques

Bâtiments et énergies

Etat civil - cimetières

Patrimoine végétal et environnement

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Le Centre Hospitalier d'Albi a proposé à la Ville d'Albi de lui céder le cimetière dont il est à ce jour propriétaire.

Celui-ci représente une surface de l'ordre de 2267 m² et serait alors géré et valorisé par la Ville d'Albi. L'emprise acquise sera classée dans le domaine public communal.

En effet, le cimetière de l'hôpital est situé en plein cœur de la Ville d'Albi et constitue un lieu de mémoire particulier à valeur historique et patrimoniale. De nombreuses personnalités y reposent dont 2 archevêques, 16 maires, l'amiral Rochemore, Jean-François Mariès, Charles de Toulouse-Lautrec, ...

Il est également à noter que le bosquet de cyprès présent sur site est classé au titre de la protection des monuments naturels et des sites.

Le Centre Hospitalier d'Albi propose de céder cette emprise au prix de un euro.

Il est donc proposé :

- d'acquérir le cimetière du centre hospitalier d'une superficie de l'ordre de 2267 m² au prix d'un euro ,
- que les frais afférents à cette acquisition soient à la charge du Centre Hospitalier d'Albi.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan joint,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition du cimetière du Centre Hospitalier d'Albi d'une superficie de l'ordre de 2267 m² au prix d'un euro.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre des termes de ladite délibération

DÉCIDE QUE

l'emprise acquise sera classée dans le domaine public communal.

PRÉCISE QUE

les frais de géomètre, de notaire ainsi que tout autre frais liés à cette acquisition seront à la charge du Centre Hospitalier d'Albi.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 fonction 822, article 2111.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

6 / 126 - Pélissier - Centrale Photovoltaïque - Constitution de servitudes avec ENEDIS

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

6 / 126 - Pélissier - Centrale Photovoltaïque - Constitution de servitudes avec ENEDIS

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Affaires juridiques

Patrimoine végétal et environnement

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Dans le cadre de l'alimentation en électricité de la centrale photovoltaïque de Pélissier, ENEDIS doit effectuer des travaux sur les parcelles cadastrées ER n°14 et EL n°76.

La parcelle cadastrée ER n°14 (issue de la parcelle Ville section ER n°001 divisée) a fait l'objet d'un bail emphytéotique en date du 17 mars 2020 avec la SAS Centrale Solaire Albi Pélissier afin d'implanter une installation solaire photovoltaïque au sol sur le site de l'ancien parc à charbon.

Il s'avère nécessaire de constituer une servitude de passage permettant à ENEDIS d'établir, sur une bande de terrain de trois mètres de large et sur une longueur totale de 83 mètres environ, deux canalisations souterraines et leurs accessoires techniques.

Les parcelles communales impactées par ces ouvrages et leurs accessoires sont mentionnées dans le tableau suivant :

Section	Numéro de la parcelle	Lieux-dits
ER	0014	Pélissier
EL	0076	Las Bories

Les frais afférents à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

Il est proposé de constituer une servitude réelle et perpétuelle au bénéfice de la société ENEDIS, sur les parcelles cadastrées section ER n°14 et section EL n°76.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les conventions et les plans des tracés transmis par ENEDIS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ENTENDU le présent exposé,

APPROUVE

la constitution d'une servitude au profit d' ENEDIS de passage et d'entretien de deux canalisations, ainsi que leurs accessoires, sur les parcelles mentionnées ci-dessous :

Section	Numéro de la parcelle	Lieux-dits
ER	0014	Pélissier
EL	0076	Las Bories

Cette servitude de passage et d'entretien est octroyée sur une bande de trois mètres de large, sur une longueur totale d'environ 83 mètres.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment tout document et/ou tout acte authentique correspondants, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT QUE

les frais afférents à cette opération seront à la charge d' ENEDIS.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

SANTÉ

7 / 127 - Adhésion de la Ville d'Albi à l'association "Élus, santé publique & territoires"

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

SANTÉ

7 / 127 - Adhésion de la Ville d'Albi à l'association "Élus, santé publique & territoires"

référence(s) :

Commission ressources organisation du 8 septembre 2020

Service pilote : Action sociale

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction générale des services

Elu(s) référent(s) : Gilbert Hangard

Gilbert HANGARD, rapporteur

L'association « Elus, santé publique & territoires » est une association nationale, créée en 2005 à l'initiative d'élus locaux en charge de la Santé, désireux d'œuvrer avec les pouvoirs publics pour que la santé devienne l'un des champs des politiques municipales.

Cette association regroupe des élus de communes et de leurs regroupements en charge de la santé (près de 60 villes membres), mobilisés pour la promotion et la conduite de politiques de santé territorialisées et contractualisées avec l'État ; et pour la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Elle s'est fixée comme objectifs de :

1° Promouvoir toute politique visant à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en favorisant l'accès aux droits, aux soins, à la prévention, à la santé égale pour tous, contribuant à l'éducation et à la promotion de la santé et intégrant les déterminants de la santé en particulier environnementaux ;

2° Affirmer, faire reconnaître et légitimer le rôle des communes et de leurs groupements dans la mise en œuvre de politiques territoriales de santé publique, en particulier dans le cadre de coproduction avec l'État ;

3° Développer et consolider toute forme de programme de santé publique contractualisé entre les collectivités territoriales et l'État, dans la logique et le modèle des « Ateliers Santé Ville » développés dans le cadre de la Politique de la Ville.

Elle agit au travers des activités suivantes :

- échanges, réflexions et mutualisation autour d'expériences locales

- formation des élus et de leurs partenaires locaux

(par exemple : organisation de deux journées nationales d'étude par an autour d'un thème)

- représentation des élus locaux auprès des pouvoirs publics centraux

(par exemple : mise en contact des élus avec des instances qui réfléchissent aux politiques de santé locales et nationales comme par exemple la Société française de santé publique, le Conseil National de Santé Mentale...)

- veille documentaire et juridique

- développement de partenariats universitaires.

Les élus de la ville d'Albi s'engagent depuis plusieurs années dans la mise en place d'une politique locale de santé à l'échelle du territoire albigeois (considérant la santé au sens de l'OMS, comme un état de complet bien-être physique, mental et social, et pas seulement comme une absence de maladie ou d'infirmité).

Afin d'améliorer la santé et les conditions de vie des Albigeois, elle s'est inscrite dans une démarche de promotion de la santé et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé au travers notamment de :

- la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) dès 2013 en partenariat avec la Fondation du Bon Sauveur d'Alby
- l'adoption d'une délibération du Conseil Municipal en avril 2017 marquant la volonté politique de la ville de s'engager dans la mise en place d'un Contrat Local de Santé en partenariat avec l'ARS
- la mise en place à partir de 2018 d'une démarche partenariale aux côtés de l'ARS qui a permis de définir, à partir d'un diagnostic partagé réalisé avec les différents acteurs du champs sanitaire, social et médico-social, les axes prioritaires du Contrat Local de Santé signé en avril 2019 pour 5 ans
- le recrutement d'une chargée de mission « santé/handicap » à partir d'octobre 2019 pour favoriser la coordination et la mise en œuvre de cette démarche
- la mise en place d'une délégation santé avec la désignation d'un élu en charge de la santé en Juillet 2020.

Consciente que les enjeux de santé publique concernent aujourd'hui tous les citoyens et qu'ils doivent davantage être pris en compte dans la politique locale municipale, la Ville d'Albi souhaite adhérer à cette association nationale pour revendiquer la compétence et la légitimité de la ville à agir pour la santé de ses habitants et s'inscrire dans un réseau d'élus échangeant et agissant pour promouvoir cette idée auprès des pouvoirs publics.

Le montant de la cotisation est proportionnel au nombre d'habitants et a été fixé à 1 euro pour 250 habitants. Le montant annuel pour la ville d'Albi s'élève donc à 200 €.

Les membres du conseil municipal sont invités :

- à valider cette proposition d'adhésion de la ville d'Albi à l'association « Elus, santé publique & territoires » ;
- à désigner l'élu chargé de représenter la ville d'Albi auprès de l'association au travers de l'élu en charge de la santé : M. Gilbert Hangard.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

l'adhésion de la Ville d'Albi à l'association « Elus, santé publique & territoires ».

DESIGNE

l'élu chargé de représenter la ville d'Albi auprès de l'association au travers de l'élu en charge de la santé : M. Gilbert Hangard.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 011 – fonction 020 – nature 6281.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

PATRIMOINE

8 / 128 - Convention de dépôt temporaire relative au dépôt de 16 éléments de plafonds peints médiévaux au musée Toulouse-Lautrec

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

PATRIMOINE

8 / 128 - Convention de dépôt temporaire relative au dépôt de 16 éléments de plafonds peints médiévaux au musée Toulouse-Lautrec

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Musée Toulouse-Lautrec

Service des assurances

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

L'intégrité du bien inscrit au patrimoine mondial, *La Cité épiscopale d'Albi*, se caractérise par la présence d'immeubles du XV^{ème} siècle ornés de plafonds peints dans l'ancien quartier canonial, dénommé « bourg de Saint-Salvi ».

En début d'année 2015, la Ville d'Albi a été alertée sur le fait que des éléments peints d'architecture du patrimoine Albigeois, venaient de faire l'objet d'une vente aux enchères remportée par un acquéreur étranger. N'ayant aucun doute sur le fait que ces éléments aient été prélevés sur le plafond peint d'un immeuble du secteur ancien d'Albi, lequel bénéficie depuis 1993 d'une protection au titre des Site patrimoniaux remarquables (ex secteurs sauvegardés) et d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2010, la Ville d'Albi, de concert avec l'Architecte des Bâtiments de France du Tarn, a fait savoir dès mars 2015 qu'elle s'opposait à la sortie du territoire de ces éléments d'architecture démontés sans autorisation et qu'elle souhaitait s'en porter acquéreur.

Cette démarche a permis de faire bloquer l'exportation par les douanes, suite à quoi les éléments sont demeurés chez le commissaire priseur, en attendant que la transaction soit annulée.

La vente ayant été cassée, la Ville a pu acquérir les 16 éléments peints concernés appelés « closoirs », auprès de l'hôtel des ventes d'Albi en début d'année 2020 pour un montant de 6 111 € TTC incluant les frais de procédure administrative et le rapatriement depuis la douane.

S'agissant de peintures sur bois du XV^e siècle, ces éléments sont d'une grande sensibilité aux variations hygrométrique. Il convient par conséquent de les conserver dans les meilleurs conditions possibles.

C'est pourquoi,

Considérant l'importance patrimoniale des 16 closoirs médiévaux,

Considérant qu'ils sont représentatifs des immeubles qui composent l'ancien bourg canonial de Saint-Salvi lequel est partie intégrante du périmètre UNESCO,

Considérant la responsabilité de la Ville d'Albi et son engagement à transmettre le patrimoine de la Cité épiscopale aux générations futures,

Considérant qu'il convient d'assurer dans les meilleures conditions qui soient la conservation des 16

closoirs récemment acquis par la Ville,

Considérant que ces conditions seront réunies au musée Toulouse-Lautrec qui est labellisé Musée de France,

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la mise en dépôt temporaire des 16 closoirs au musée Toulouse-Lautrec dans l'attente d'un projet ultérieur de présentation au public, d'approuver pour cela le projet de convention de mise en dépôt ci-après annexé.

Il est aussi demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour mettre en œuvre cette action et de l'autoriser à signer tout document qui serait nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des relations entre le public et l'administration,

VU le Code du patrimoine, notamment son article L622-10,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

VU l'arrêté interministériel du 19/01/1968 créant le secteur sauvegardé d'Albi,

VU la décision WHC10-34com-20f du comité du patrimoine mondial d'inscrire la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial,

VU le bordereau d'acquisition des closoirs du 11/03/2020,

VU le projet de convention de dépôt ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de mettre en dépôt temporaire les 16 closoirs au musée Toulouse-Lautrec qui en assurera la conservation.

APPROUVE

la convention de mis en dépôt au musée Toulouse-Lautrec ci annexée.

AUTORISE

le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour mettre en œuvre cette action et l'autorise à signer tout document qui serait nécessaire.

DIT QUE

l'acquisition des closoirs a été réalisée sur des crédits prévus au budget 2020, chapitre 21, article 2161, fonction 324.

PRÉCISE QUE

la convention de mise à disposition au musée Toulouse-Lautrec est temporaire, en l'attente d'un projet de mise en valeur des biens déposés.

Les conditions du dépôt sont précisées dans la convention.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

PATRIMOINE

9 / 129 - Effacement de graffitis sur des colonnes du cloître Saint-Salvi – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

PATRIMOINE

9 / 129 - Effacement de graffitis sur des colonnes du cloître Saint-Salvi – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction commande publique - Assurances - Juridique

Direction des systèmes d'information

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Des colonnes du cloître Saint-Salvi, situées face à l'enfeu des Malvésis, ont récemment fait l'objet d'actes de vandalisme avec des graffitis réalisés aux feutres indélébiles rouges et noirs.

S'agissant d'un édifice majeur de la Cité épiscopale, classée au titre des monuments historiques depuis 1846, la Ville a procédé à un dépôt de plainte auprès du commissariat de police et pris l'attache de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie ainsi que de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP du Tarn) afin de définir les modalités d'effacement des graffitis.

Le coût de la remise en état par une entreprise spécialisée dans la restauration et la conservation d'objets d'art s'élève à 6 320,40 € TTC (soit 5 267 € HT).

L'intervention prévoit un primo nettoyage chimique visant à atténuer les graffitis puis, si nécessaire, un nettoyage par voie mécanique afin d'obtenir un résultat parfaitement abouti. Dans un souci de finition, une légère patine chromatique d'harmonisation sera réalisée.

Elle se déroulera durant les journées du patrimoine (19 et 20 septembre 2020) sous forme d'un chantier visible par le public.

S'agissant d'un monument historique classé, cette opération peut bénéficier d'une participation de l'État à hauteur de 40 % du coût hors taxes des travaux.

Le financement de l'opération se répartirait comme suit :

	Plan de financement (en euros HT)
DRAC Occitanie (40%)	2 106,80
Ville d'Albi (60%)	3 160,20
TOTAL	5 267,00

Considérant qu'il s'agit d'un monument historique classé et de l'un des monuments majeurs de la Cité épiscopale inscrite au patrimoine mondial,

Considérant l'intégrité du monument qu'il convient de préserver par l'effacement des graffitis,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Occitanie pour le nettoyage de ces graffitis et de l'autoriser à signer les documents nécessaires au déroulement de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du patrimoine,

VU le code des relations entre le public et l'administration,

VU la liste de 1846 et l'arrêté en date du 16/10/1922 portant classement de la galerie du cloître de l'église Saint-Salvi au titre des monuments historiques,

VU la décision WHC10-34com-8B.28 du comité du patrimoine mondial d'inscrire la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial,

VU le récépissé de déclaration de dépôt de plainte délivré le 09/03/2020 par le commissariat d'Albi, pour « tags effectués sur les colonnes du cloître Saint-Salvi »,

VU le devis d'intervention de l'entreprise Atelier Restauration et Conservation d'Objets d'Art (ARCOA) en date du 18/06/2020 pour l'effacement des graffitis,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la demande de participation financière de l'État à l'effacement des tags selon le plan de financement suivant :

	Plan de financement (en euros HT)
DRAC Occitanie (40%)	2 106,80
Ville d'Albi (60%)	3 160,20
TOTAL	5 267,00

PRÉCISE QUE

la somme nécessaire est prévue au budget fonctionnement de l'exercice en cours, Fonction 324, Chapitre 628, Article 6283.

L'intervention se déroulera à l'occasion des journées du patrimoine 2020 (19 et 20 septembre 2020) sous forme d'un chantier visible par le public.

AUTORISE

le maire à solliciter ladite subvention,
et l'autorise à signer tout document nécessaires au déroulement de l'opération.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

PATRIMOINE

10 / 130 - Ajout d'immeuble au programme de la subvention pour la rénovation des façades et éléments d'architecture remarquable en site patrimonial remarquable.

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE

Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

PATRIMOINE

10 / 130 - Ajout d'immeuble au programme de la subvention pour la rénovation des façades et éléments d'architecture remarquable en site patrimonial remarquable.

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Droits des sols

Service foncier

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

En application du plan de gestion de la Cité épiscopale (*action II-5 préservation et mise en valeur du patrimoine bâti*) et dans la continuité des actions de renouvellement urbain menées par la Ville d'Albi, une subvention en faveur de la rénovation des façades et éléments d'architecture du Site Patrimonial Remarquable (SPR) a été mise en place en avril 2011.

Ce programme de subvention participe à la préservation de la Valeur Unique Exceptionnelle (VUE) de la cité épiscopale, critère majeur de son inscription au patrimoine mondial.

Cette aide municipale est destinée aux propriétaires privés et s'applique aux façades repérées conjointement par la Ville et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine en fonction de critères définis (localisation, état sanitaire, aspect esthétique, valeur patrimoniale).

Elle propose un taux de subventionnement à hauteur de 25% du montant HT des travaux, assorti d'un plafond de 6 000 € par façade d'immeuble (ce plafond ne s'applique pas à la rénovation des éléments d'architecture identifiés comme «remarquables»).

Ce programme connaît un succès indéniable et permet de préserver le patrimoine architectural et de promouvoir les savoir-faire artisanaux, plusieurs façades rénovées ayant été lauréates du prix patrimoine décerné par la commission locale du SPR.

Un propriétaire a récemment sollicité la Ville d'Albi pour que son immeuble situé 15, rue du Paradis (en secteur SPR) puisse faire l'objet de cette aide en 2020, bien que l'immeuble en question n'ait pas été reporté dans le repérage conjoint de la Ville et de l'UDAP. L'Architecte des bâtiments de France a confirmé l'éligibilité visuelle des façades et l'intérêt de sa rénovation.

Aussi,

Considérant l'intérêt de procéder à la rénovation de cette façade visible depuis le domaine public,

Considérant que cette rénovation concourt à améliorer l'esthétique d'ensemble du patrimoine et sa cohérence visuelle,

Considérant que l'aide de la Ville à la rénovation des façades est une mesure incitative auprès des particulier à entretenir le patrimoine,

Il est proposé au conseil municipal d'intégrer dès à présent les deux façades sur rue de cet immeuble situé 15 rue du Paradis.

Les modalités d'octroi et de calcul de la subvention demeureront inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des relations entre le public et l'administration,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code du Patrimoine,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

VU l'arrêté interministériel du 19/01/1968 créant le secteur sauvegardé d'Albi,

VU la décision WHC10-34com-8B.28 du comité du patrimoine mondial d'inscrire la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial,

VU la délibération du conseil municipal de la ville d'Albi en date du 4 avril 2011 et son annexe relative à la mise en place d'une subvention pour la rénovation des façades et éléments d'architecture du secteur sauvegardé,

VU les délibérations du conseil municipal de la ville d'Albi en date des : 19/15/2011, 17/12/ 2012, 16 /12/ 2013, 30/06/2014, 15/12/2014, 27/04/2015, 21/12/2015, 12/12/2016, 9/04/2018, 17/12/ 2018 et 16/12/2019 portant reconduction et actualisation de la subvention pour la rénovation des façades et éléments d'architecture du secteur sauvegardé,

VU la demande écrite du propriétaire du 15, rue du Paradis adressée à la ville d'Albi le 27/07/2020,

DÉCIDE

d'élargir le bénéfice de la subvention façade aux deux façades de l'immeuble visibles depuis le domaine public :

- 15, rue du Paradis ;

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les modalités d'octroi et de calcul de la subvention qui demeurent inchangées.

DIT QUE

les crédits du programme de la subvention façade seront prélevés au chapitre 204 fonction 70 article 20 422 de l'exercice en cours.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour poursuivre cette action.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AMÉNAGEMENTS URBAINS ET PATRIMOINE NATUREL

11 / 131 - Aménagement Jardin Charles d'Aragon : groupement de commandes entre l'Agglomération et la Ville d'Albi

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

11 / 131 - Aménagement Jardin Charles d'Aragon : groupement de commandes entre l'Agglomération et la Ville d'Albi

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Projets urbains

Autres services concernés :

Affaires juridiques – commande publique

Direction des affaires financières

Patrimoine végétal et environnement

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

La Ville a engagé le projet de réaménagement du jardin Charles d'Aragon, les riverains ont été consultés, les études de maîtrise d'œuvre sont en cours,. Le quartier environnant ayant évolué, le jardin doit être repensé afin de répondre à la demande sociale des habitants et des familles, aux enjeux des espaces publics urbains liés au réchauffement climatique et à la prise en compte des personnes à mobilité réduite. Les espaces attenants au jardin, les voiries et trottoirs des rues Marcel Ricard et Auguste Vidal, relevant des compétences de l'Agglomération, nécessitent également une requalification et une adaptation notamment au niveau de leur accessibilité.

Aussi, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et une bonne coordination des travaux, la Ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaitent constituer un groupement de commandes concernant les marchés de travaux à attribuer pour réaliser cette opération.

Le regroupement des pouvoirs adjudicateurs permettra d'optimiser la procédure de passation des marchés publics et d'assurer des économies d'échelle.

Il est proposé que la Ville d'Albi soit le coordonnateur du groupement de commandes, en charge de l'ensemble de la procédure de mise en concurrence permettant la désignation des titulaires des marchés. Une consultation sous forme de procédure adaptée avec possibilité de négociation porterait sur deux lots :- lot 1 – Terrassements et VRD et lot 2 - plantations et mobiliers. Les marchés seront exécutés par chaque collectivité à hauteur de ses besoins.

La convention de constitution du groupement de commande entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et s'achèvera à l'issue de l'exécution des travaux.

Les frais liés à la procédure de désignation du cocontractant et autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation des marchés seront supportés par le coordonnateur du groupement de commande, la Ville d'Albi.

Chaque membre du groupement procédera aux paiements directs des différents prestataires attributaires des marchés relatifs à ses compétences.

commune d'Albi, la fourniture de mobiliers urbains pour la Ville et l'Agglomération. Enfin, la réalisation de l'éclairage public et des conteneurs enterrés à déchets sera assurée dans le cadre des marchés à bon de commande de l'Agglomération.

Les enveloppes estimatives de l'opération par collectivité sont les suivantes :

- Ville d'Albi : 680 000 € TTC
- Agglomération : 240 000 € TTC

En conclusion, il est demandé d'approuver la convention de constitution du groupement de commande et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L. 2113-8,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la constitution du groupement de commandes en vue de la passation des marchés de travaux concernant l'aménagement du jardin Charles d'Aragon.

AUTORISE

le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois et accomplir toutes les démarches et formalités afférentes à l'opération.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 8 "la liste "Collectif Vert Albi"

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

12 / 132 - Ranteil – Acquisition du lot n°9 à la copropriété ARCHIMEDE

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

12 / 132 - Ranteil – Acquisition du lot n°9 à la copropriété ARCHIMEDE

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Des besoins en locaux de stockage, aménagés rationnellement et facilement accessibles en véhicules, sont recensés par la Ville d'Albi soit pour ses services soit les associations locales.

La Ville a l'opportunité d'acquérir un local professionnel à usage de stockage dans un ensemble immobilier jouxtant la parcelle sur laquelle sera construite la future maison de quartier de Ranteil. Le secteur sera prochainement desservi depuis la route de Castres par le giratoire récemment réalisé par l'agglomération.

Cette acquisition permettrait de répondre favorablement à un certain nombre de sollicitations et d'optimisation de projet de la maison de quartier de Ranteil.

La Ville envisage donc d'acquérir le lot de copropriété n°9, constitué d'un local professionnel à usage de stockage d'une superficie de 576 m² et de 7 places de parking associées, le tout appartenant actuellement à la SCI ARCHIMEDE.

Celle-ci a donné son accord pour céder à la Ville ce lot de copropriété au prix de 315.000 €.

Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune d'Albi.

Il est proposé d'acquérir ce lot de copropriété aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le PLUi du Grand Albigeois,

Vu la localisation de l'ensemble immobilier appartenant à la SCI ARCHIMEDE,

Vu l'accord de la SCI ARCHIMEDE,

Vu le plan cadastral,

Vu l'avis des domaines en date du 27 août 2020,

APPROUVE

l'acquisition à la SCI ARCHIMEDE, ou à tout propriétaire au moment de l'acte authentique d'acquisition, d'un lot de copropriété (n°9), constitué d'un local professionnel à usage de stockage d'une superficie de 576 m² et de 7 places de parking associées, situé 70 chemin de Mézard, au prix de trois cent quinze mille euros (315 000 €).

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la ville d'Albi,
les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 fonction 822, article 2111.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

BIODIVERSITÉ

13 / 133 - Candidature au dispositif Territoires engagés pour la nature

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

BIODIVERSITÉ

13 / 133 - Candidature au dispositif Territoires engagés pour la nature

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine végétal et environnement

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Une initiative nationale qui vise à reconnaître des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité, est déployée en Occitanie sous la dénomination Territoires Engagés pour la Nature (TEN).

L'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie a pour mission d'organiser l'émergence, la reconnaissance et le suivi des territoires qui se lancent dans cette démarche. La reconnaissance est attribuée pour 3 ans et les Territoires Engagés pour la Nature bénéficieront d'un accompagnement privilégié par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie, pour l'information et le montage de projet, d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et des retours d'expérience des autres Territoires Engagés pour la Nature de France. La reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature (TEN) sera aussi un critère déterminant pour l'accès à des appels à manifestation d'intérêt ou à des aides financières.

La Ville est engagée dans une démarche d'Atlas de Biodiversité Communale dont la vocation est de :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire communal et identifier les enjeux spécifiques
- Faciliter la mise en place, de politiques communales qui prennent en compte la biodiversité

Les actions réalisées dans ce cadre sont donc cohérentes avec les attentes de ce nouveau dispositif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'initiative nationale Territoires Engagés pour la Nature (TEN) déployée en Occitanie,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

le principe de candidater au dispositif Territoires Engagés pour la Nature et d'autoriser son représentant légal à déposer un dossier de candidature auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

14 / 134 - Budget Général - Admission de titres de recettes en non-valeur

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE

Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

FINANCES

14 / 134 - Budget Général - Admission de titres de recettes en non-valeur

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 8 septembre 2020

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Roland Gilles

Roland GILLES, rapporteur

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable Public, il n'a pas été possible de recouvrer la somme de 25 370,55 € correspondant à des factures impayées de 2015 à 2020.

Ces factures correspondent aux listes établies par le Trésorier Principal d'Albi-Ville.

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par le Trésorier Principal d'Albi-Ville, par l'émission d'un mandat pour le budget général d'un montant de 25 370,55 € au chapitre 65 article 6541.

Il convient également de solliciter le remboursement des factures d'eau intégrées dans ces listes puisque la compétence eau ainsi que les résultats de ce budget ont été transférés au 31 décembre 2019 à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A).

Ce remboursement fera donc l'objet d'un titre d'un montant de 3 178,52 € à l'encontre du budget annexe de l'eau de la C2A au chapitre 70 fonction 020 article 70876.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

1/ L'admission en non valeur des titres correspondant aux listes ci-dessous, par l'émission d'un mandat pour le budget général d'un montant de 25 370,55 € au chapitre 65 article 6541 comme suit :

Numéro de listes	Montant TTC
LISTE 4106710533	4 108,72 €
LISTE 4107110533	3 055,75 €
LISTE 4107320233	5 237,10 €
LISTE 4149220833	10 565,97 €

LISTE 4232720533	1 642,12 €
LISTE 4233720233	391,45 €
LISTE 4419820233	111,44 €
LISTE 4425640533	258,00 €
Total	25 370,55 €

2/ De solliciter le remboursement des factures d'eau d'un montant de 3 178,52 € intégrées dans ces listes par l'émission d'un titre à l'encontre de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A) d'un montant de 3 178,52 € dont 3 012,82 € HT et 165,70 € de TVA au chapitre 70 fonction 020 article 70876.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

FINANCES

15 / 135 - Budget Général - Admission de titres de recettes en non-valeur pour la compétence eau.

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

FINANCES

15 / 135 - Budget Général - Admission de titres de recettes en non-valeur pour la compétence eau.

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 8 septembre 2020

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Roland Gilles

Roland GILLES, rapporteur

Le budget annexe de l'Eau a été transféré à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cependant, les titres émis avant cette date et admis en non-valeur doivent l'être par la Ville d'Albi. Cette opération va se faire sur le budget général.

La charge relative à ces admissions en non-valeur sera répercutée à la C2A par l'émission d'un titre à leur rencontre.

Les titres concernées sont les suivants :

Numéro de listes	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
4355560533	1 336,75	73,52	1 410,27
4362381433	4 180,61	229,93	4 410,54
4371250533	4 934,25	271,38	5 205,63
4376460233	2 704,49	148,75	2 853,24
4397380233	1 051,85	57,85	1 109,70
4409400233	4 000,62	220,03	4 220,65
4412400833	3 680,13	202,41	3 882,54
4417600233	2 838,00	156,09	2 994,09
4419810533	2 519,13	138,55	2 657,68
4424640233	2 621,38	144,18	2 765,56
4426850233	2 567,90	141,23	2 709,13
4432470233	2 771,69	152,44	2 924,13
4433270833	2 334,33	128,39	2 462,72
4435070533	2 164,85	119,07	2 283,92
4444110233	1 958,12	107,70	2 065,82
4446540233	773,35	42,53	815,88
4453360533	2 167,97	119,24	2 287,21
4458780233	2 190,63	120,48	2 311,11

4483820533	2 101,93	115,61	2 217,54
4497220233	527,29	29,00	556,29
4505020233	964,30	53,04	1 017,34
TOTAL	50 389,57	2 771,42	53 160,99

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable Public, il n'a pas été possible de recouvrer la somme de 53 160,99 € correspondant à des factures impayées de 2015 à 2019.

Ces factures correspondent aux listes établies par le Trésorier Principal d'Albi-Ville et sont relatives à des impayés de consommation d'eau.

1/ Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par le Trésorier Principal d'Albi-Ville, par l'émission d'un mandat pour le budget général d'un montant de 53 160,99 € (H.T. = 50 389,57 € + T.V.A. = 2 771,42 €) au chapitre 65 – fonction 020 - article 6541 .

2/ Il convient d'émettre un titre correspondant au remboursement de la charge par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A), par l'émission d'un titre sur le budget général d'un montant de 53 160,99 € (H.T. = 50 389,57 € + T.V.A. = 2 771,42 €) au chapitre 70 – fonction 020 - article 70876 .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

1/ L'admission en non-valeur des titres, conformément aux états transmis par le Trésorier Principal d'Albi-Ville, par l'émission d'un mandat pour le budget général d'un montant de 53 160,99 € (H.T. = 50 389,57 € + T.V.A. = 2 771,42 €) au chapitre 65 – fonction 020 - article 6541 .

2/ L'émission d'un titre à l'encontre de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A), sur le budget général d'un montant de 53 160,99 € (H.T. = 50 389,57 € + T.V.A. = 2 771,42 €) au chapitre 70 – fonction 020 - article 70876 .

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
 Pour le Maire,
 Le Directeur général des Services
 Jean-Luc Bordenave

RESSOURCES HUMAINES

16 / 136 - Droit à la formation des élus

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

16 / 136 - Droit à la formation des élus

référence(s) :

Commission ressources organisation du 8 septembre 2020

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Secrétariat des élus

Elu(s) référent(s) : Gilbert Hangard

Gilbert HANGARD, rapporteur

L'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales indique que les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans les 3 mois suivant son renouvellement, le Conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Cette formation ne peut être assurée que par des organismes qui ont reçu l'agrément préalable du ministère de l'intérieur.

L'article L.2123-13 du Code général des collectivités territoriales énonce qu'«indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures prévus aux articles L.2123-1, L.2123-2 et L.2123-4, les membres du conseil municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation. Ce congé est fixé à dix huit jours par élu pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection ».

Par ailleurs l'article L.2123-14 énonce que «les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu par la présente section sont compensées par la commune dans la limite de dix huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure. Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal (...). Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune ».

Enfin indépendamment de ces dispositions, l'article L.2123-12-1 énonce que « les membres du conseil municipal bénéficient chaque année d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures, cumulable sur toute la durée du mandat. (...) La mise en œuvre du droit individuel à la formation relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations sans lien avec l'exercice du mandat ».

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, à en déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Il est donc proposé de retenir les dispositions suivantes :

Le plan de formation pluriannuel prend en compte :

- les besoins collectifs (statut de l'élu, fondamentaux de l'action publique locale, budget et finances , conduite de projet, comment travailler avec les différents services et agents pour réaliser les projets,

...),

- les besoins individuels (en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,...) et l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, assurer son rôle d'élu, ...).

Les demandes de formation doivent être formalisées au moment de la préparation budgétaire. Les éventuelles demandes ultérieures pourront être satisfaites en fonction des crédits disponibles.

Le montant alloué à ces formations est de 8 000 € pour l'année 2020. Ce montant est déterminé au moment du vote du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'approuver les orientations données au droit à la formation des élus telles que présentées ci-dessus de prévoir pour 2020 au budget un crédit de dépenses de formation de 8 000 €.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

SPORTS

17 / 137 - ASPTT Football Club de l'Albigeois - Aide financière - Avenant n°5 à la Convention de Financement 2018/2019 à 2020/2021

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

SPORTS

17 / 137 - ASPTT Football Club de l'Albigeois - Aide financière - Avenant n°5 à la Convention de Financement 2018/2019 à 2020/2021

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

A l'issue de la saison sportive 2020 et malgré le contexte sanitaire actuel, l'équipe féminine de l'ASPTT Football de l'Albigeois a conservé sa place en Division 2.

En dehors des coûts de fonctionnement pour l'engagement, les déplacements ou encore l'encadrement des équipes de jeunes, de nombreux frais seront engagés pour les différents déplacements de l'équipe 1 qui va jouer 8 matchs à l'extérieur, en dehors de la région Occitanie.

Le budget de la saison pour les déplacements à l'extérieur de l'équipe fanion s'élève à un peu plus de 30 000€.

Les dépenses les plus élevées concernent les déplacements contre Grenoble, Saint Etienne, Yzeure, Thonon Evian, le Puy-en-Velay, Marseille, Nîmes, Nice, Mérignac.

Afin d'aider l'ASPTT Football de l'Albigeois et lui permettre de couvrir les frais inhérents aux nombreux frais de déplacements de l'équipe première, il est proposé d'accorder une aide financière globale de 10 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet d'avenant n°5 ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 10 000€ à l'ASPTT Football de l'Albigeois.

APPROUVE

les termes de l'avenant n°5 à la convention de financement 2018-2019/ 2019-2020/ 2020-2021 avec l'ASPTT Football de l'Albigeois.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°5 à la convention de financement 2018-2019/ 2019-2020/ 2020-2021 avec l'ASPTT Football de l'Albigeois.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget 2020, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

SPORTS

18 / 138 - Albi Rugby League XIII - Subvention de fonctionnement de 2020/2021 - Convention de Financement

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

SPORTS

18 / 138 - Albi Rugby League XIII - Subvention de fonctionnement de 2020/2021 - Convention de Financement

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

A l'issue de la saison sportive 2020 et malgré le contexte sanitaire actuel, l'association Albi Rugby League XIII a conservé sa place dans l'élite du rugby à XIII.

Pour préparer la prochaine saison, le club doit engager, dès le mois de septembre, à la reprise du championnat, diverses dépenses imputables au calendrier sportif 2020-2021.

Le club a donc sollicité la ville d'ALBI afin qu'une partie de la subvention prévue au budget 2021 soit versée en 2020.

Pour permettre à l'ARL XIII de mener à bien son projet sportif, il est donc proposé d'octroyer une subvention globale de 110 000€, répartie de la façon suivante :

- 50 000€ versés sur l'exercice 2020 après validation du Conseil Municipal
- 60 000€ versés courant janvier 2021 sur l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les termes de la convention de financement pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2020-2021 à l'association Albi Rugby League XIII.

AUTORISE

le maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2020-2021 à l'association Albi Rugby League XIII.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 110 000€ à l'association Albi Rugby League XIII.

DIT QUE

La subvention sera répartie de la façon suivante :

- 50 000€ versés sur l'exercice 2020 après validation du Conseil Municipal
- 60 000€ versés courant janvier 2021 sur l'exercice 2021.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

SPORTS

19 / 139 - Taekwondo Albigeois - Organisation du 19ème Open International de Taekwondo d'Albi - Aide financière

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

SPORTS

19 / 139 - Taekwondo Albigeois - Organisation du 19ème Open International de Taekwondo d'Albi - Aide financière

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financière

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

L'Open International organisé par le Taekwondo Albigeois.

Il va devenir la plus importante compétition de Taekwondo de la région Occitanie.

Cette 19ème édition aura lieu au gymnase du COSEC, les 7 et 8 novembre prochains.

L'an passé, cette compétition qui s'est déroulée au gymnase Champollion a réuni plus de 550 combattants venus de toute la France et de l'étranger.

L'organisation de cette manifestation entraîne des frais, notamment pour l'hébergement, la restauration des officiels, la sécurité, mais également pour la location de matériel technique que la ville ne possède pas (tapis, plastrons électroniques, écrans...).

Le Taekwondo Albigeois a également sollicité les aides de la région, du département ainsi que des partenaires privés pour couvrir le budget prévisionnel qui s'élève à 22 100€.

Afin d'aider l'association Taekwondo Albigeois dans la prise en charge des divers frais d'organisation, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 1 000€ à l'association Taekwondo Albigeois.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget 2020, sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

SPORTS

20 / 140 - Comité Organisateur du Tour d'Occitanie - Epreuve cycliste féminine par étapes - Aide financière

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

SPORTS

20 / 140 - Comité Organisateur du Tour d'Occitanie - Epreuve cycliste féminine par étapes - Aide financière

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Le TOUR D'OCCITANIE est une nouvelle épreuve cycliste féminine par étapes inscrite au calendrier mondial UCI Women Elite.

Initialement prévue du 03 au 08 août, l'épreuve a été reportée du 10 au 15 novembre 2020.

Si l'épreuve participe au développement du cyclisme féminin et du sport féminin en général, le TOUR D'OCCITANIE est également engagé auprès de la Fondation PLAN INTERNATIONAL France "Pour et avec les enfants" et en particulier pour les droits des filles.

Le projet a aussi vocation à permettre de franchir une nouvelle étape à l'égalité femmes/hommes.

Albi accueillera l'arrivée de la première des 6 étapes du Tour d'Occitanie, le mardi 10 novembre (Etape de 105 kilomètres avec un départ de Montauban).

Le peloton est constitué de 22 équipes de 7 coureuses.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, il sera décidé d'ici fin septembre du maintien ou non de l'épreuve en 2020.

Afin d'aider le comité organisateur dans la prise en charge des divers frais d'organisation, il est proposé d'accorder une aide financière globale de 15 000€ correspondant à la contribution d'une ville hôte pour l'arrivée d'une étape.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 15 000€ au Comité Organisateur du Tour d'Occitanie selon les modalités suivantes :

- Acompte de 9 000€ après validation du Conseil Municipal et confirmation de la tenue de l'événement
- Versement du solde de 6 000€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget 2020, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CULTURE

21 / 141 - Plan de relance – Covid 19 : Attribution de subventions pour le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois et l'association Albi Patrimoine

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE

Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

CULTURE

21 / 141 - Plan de relance – Covid 19 : Attribution de subventions pour le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois et l'association Albi Patrimoine

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

Centre Culturel Occitan de l'Albigeois (CCOA) :

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid19, le report ou l'annulation d'événements crée une perte de ressources propres des associations, mais aussi sur leur économie globale. Elles sont aussi parfois tenues d'honorer les contrats en cours avec leurs différents prestataires. C'est le cas du Centre Culturel Occitan de l'Albigeois qui a pour objet le maintien, la promotion, la diffusion et le développement de la langue et de la culture occitane.

Le CCOA organise chaque année à Albi la « Janada », mot occitan signifiant « festivités de la saint Jean », en faisant référence à un protocole qui était en vigueur à Albi en 1492.

Cet événement qui s'inscrivait dans le cadre des soirées festives occitanes de la Région Occitanie, aurait dû se tenir le 27 juin 2020.

Bien que l'événement ait été annulé en raison de la crise sanitaire, l'association a été tenue d'honorer le paiement des contrats engagés avec les artistes et a transmis les justificatifs des frais engagés à la Ville, soit un montant total de 3 093 €.

Elle sollicite désormais le versement d'une subvention de **3 093 €** sur les 5 500 € initialement demandés.

Albi Patrimoine :

La Maison du Viel Alby, propriété de la Ville d'Albi dont la gestion est assurée par l'association Albi Patrimoine, a été fortement impactée par la crise sanitaire et a été contrainte de fermer ses portes jusqu'au 30 juin. L'association a ré ouvert au public dès le 1^{er} juillet 2020 pour enrichir comme chaque année l'offre touristique Albigeoise. Deux expositions conçues par les bénévoles de l'association y sont présentées jusqu'au 30 septembre : l'une permanente sur l'enfance de Toulouse-Lautrec et l'autre consacrée à l'histoire du pastel « Isatis tinctoria » à travers les siècles.

Le nombre de visiteurs accueillis pour les mois de juillet-août est de 380 visiteurs, soit 20 % de moins comparé à l'été précédent.

L'association Albi Patrimoine sollicite une aide de la Ville à la prise en charge des dépenses auxquelles elle a dû faire face pour permettre la réouverture au public et enrichir ainsi l'offre touristique et culturelle en période estivale, dont le montant s'élève à **1 980 €** (mille neuf cent euros).

Aussi,

Considérant que la crise sanitaire a fortement impacté ces deux associations,

Considérant que l'édition précédente de la Janada a donné totale satisfaction,

Considérant les frais engagés par le centre culturel occitan de l'Albigeois pour cet événement et les justificatifs de dépenses présentés à la Ville,

Considérant que la crise sanitaire Covid-19 a conduit l'association Albi Patrimoine à engager des frais exceptionnels pour mettre en œuvre un protocole sanitaire afin d'assurer l'ouverture au public,

Considérant que l'ouverture de la Maison du Vieil Alby en période estivale a contribué à renforcer l'attractivité touristique et culturelle d'Albi,

il est proposé au conseil municipal d'apporter une aide financière au Centre Culturel Occitan de l'Albigeois d'un montant de **3 093 €** (mille cinq cent euros) et à l'association Albi Patrimoine d'un montant de **1 980 €** (mille neuf cent quatre vingt euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande formulée par le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois,

VU la demande formulée par l'association Albi Patrimoine,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de **3 093 €** (trois mille quart vingt treize euros) au Centre Culturel Occitan de l'Albigeois

et

l'attribution d'une subvention de **1 980 €** (mille neuf cent quatre vingt euros) à l'association Alby patrimoine.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours

chapitre 65 – article 6574 - fonction 30, du budget culture pour la subvention relative au CCOA

chapitre 65 – article 6574 - fonction 324, du budget patrimoine pour la subvention relative à l'Association Albi patrimoine

PRÉCISE QUE

les subventions seront versées en une fois après le vote du conseil municipal.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CULTURE

22 / 142 - Association Albi Occitana : Attribution de subvention pour le festival Les petits cailloux 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

CULTURE

22 / 142 - Association Albi Occitana : Attribution de subvention pour le festival Les petits cailloux 2020

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

Depuis 2011, l'association Albi Occitana organise à la fin du mois de septembre un festival à destination du jeune et très jeune public, le festival *Les Petits Cailloux*.

En lien avec la journée européenne des langues, le festival *Les Petits Cailloux* est devenu au fil du temps un rendez-vous important sur du territoire. Il s'affirme avant tout comme un festival pour les enfants, qui sont lors de cette journée à la fois spectateurs et acteurs d'activités développant l'expression artistique sous toutes ses formes (arts créatifs de récupération, fabrication d'objets en tout genre, spectacles...). A travers des ateliers artistiques, les contes, la couture, des bénévoles et des professionnels deviennent pour un week-end, des passeurs de la culture occitane.

Le festival *Les Petits Cailloux* est un moment privilégié dans cet objectif de transmission et d'ouverture vers les publics, et plus particulièrement le public famille. Il a pour objectif de créer une dynamique locale autour de cette culture occitane ouverte sur les arts et les cultures du monde. Il est à présent identifié comme un rendez-vous festif, familial et culturel dans la programmation albigeoise du mois de septembre.

Le festival aura lieu cette année le 26 septembre sur le site de Pratgraussals, utilisant à la fois la salle événementielle et les espaces extérieurs pour accueillir les différentes animations.

De 10h à 18h auront lieu différents spectacles (lectures de contes, spectacle musical) et ateliers (atelier découverte de la langue occitane, ateliers manuels). Un espace de jeux et de flâneries sera également mis en place (maquillage, exposition, animation autour d'une ruche, parcours sensoriel, jeux en bois, ski coopératif..).

Considérant que le festival revêt une position singulière dans la programmation culturelle portée par les associations albigeoises,

Considérant qu'il participe à la mise en valeur d'une culture occitane multiforme et contemporaine,

Considérant l'intérêt de proposer un festival accessible aux familles par une tarification adaptée (6€ l'entrée et gratuit pour les moins de 3 ans),

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention à l'association Albi Occitana, en soutien à l'organisation du festival *Les petits cailloux*, d'un montant de **1 000 €** (mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de **1000 € (mille euros)** à l'association Albi Occitana pour l'organisation du festival *Les petits cailloux* qui aura lieu le 26 septembre 2020.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 30 du budget de l'exercice en cours.

le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite au vote en Conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

PRÉCISE QUE

l'Association Albi Occitana sera tenue d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs au projet subventionné.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CULTURE

23 / 143 - Centre National de Création Musicale GMEA d'Albi: Attribution de subvention en soutien à l'organisation du festival Riverrun 2020 - Avenant n°2 à la convention financière au titre de l'année 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

CULTURE

23 / 143 - Centre National de Création Musicale GMEA d'Albi: Attribution de subvention en soutien à l'organisation du festival Riverrun 2020 - Avenant n°2 à la convention financière au titre de l'année 2020

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

Le conseil municipal dans sa séance du 16 décembre 2019 a approuvé la convention financière par laquelle elle verse une subvention de fonctionnement de 30 000 € au centre national de création musicale GMEA d'Albi au titre de l'année 2020.

En complément de cette subvention, la Ville d'Albi soutient les actions de médiation et de diffusion du GMEA selon les projets que ce Centre national de création musicale met en œuvre au cours de l'année, conformément au projet artistique élaboré par son directeur.

Il est ainsi proposé d'apporter un soutien aux actions mises en œuvre par le GMEA à Albi dans le cadre de l'organisation de son festival intitulé «riverrun» qui se tiendra du 27 septembre au 4 octobre 2020 dans différents lieux de la ville : la MJC, le Frigo, la Cheminée et l'Athanor.

Le festival Riverrun représente le temps fort de la mission de diffusion des musiques expérimentales du GMEA, avec pour objectif de se placer aux côtés des grands festivals européens et d'offrir au plus large public possible la multitude et la diversité de la création musicale actuelle.

Cette année, la thématique de la programmation sera consacrée aux partitions, aux différentes façons de noter la musique. L'ensemble Scordatura a initié la reconstruction des instruments originaux afin de jouer la musique de Harry Partch. L'ensemble Maze interprétera des pièces de Robert Ashley et Annea Lockwood.

Considérant la qualité de ces propositions qui offrent au public des expériences sonores inédites et dans l'objectif d'inscrire le festival riverrun dans le paysage des grands festivals de musique électro acoustique européens, il est proposé au conseil municipal d'apporter un soutien financier d'un montant de 8 560 € (huit mille cinq cent soixante euros).

Il est demandé pour cela au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant n°2 de la convention financière 2020 avec le GMEA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 16 décembre 2019 approuvant la convention financière au titre de l'année 2020 et la délibération du 10 février 2020 approuvant son avenant n°1,

VU le projet d'avenant n° 2 ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d' une subvention de 8 560 € au centre national de création musicale GMEA d'Albi en soutien à l'organisation de la quatrième édition du festival riverrun.

APPROUVE

les termes du projet d'avenant n°2.

PRÉCISE QUE

- les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget de l'exercice en cours et que le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite au vote en Conseil municipal, les 20% restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

- le centre national de création musicale GMEA d'Albi-Tarn sera tenu d'apposer en retour le logo de la Ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs à ce projet.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°2 ci-après annexé.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CULTURE

**24 / 144 - Associations Christophe Mouchere, Musique Espérance et Les Amis des arts :
Attribution de subventions projets pour l'année 2020**

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE

Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

CULTURE

24 / 144 - Associations Christophe Moucherel, Musique Espérance et Les Amis des arts : Attribution de subventions projets pour l'année 2020

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

La centaine d'associations et de structures culturelles du territoire forme un tissu dense et varié qui participe de la politique culturelle. Par leur nombre et leur diversité, ces associations contribuent à la cohésion sociale et à l'irrigation culturelle sur l'ensemble de la commune.

La Ville d'Albi soutient nombre de ces structures de diverses manières : aide financière annuelle au fonctionnement, mise à disposition de lieux adaptés pour héberger le siège de certaines d'entre elles, accès à des espaces d'exposition, de pratiques artistiques amateur et de diffusion en centre-ville (Théâtre des lices, Grand théâtre, Athanor...) et dans les diverses maisons de quartiers.

Outre ces accompagnements, la ville d'Albi entend aussi apporter un soutien aux projets portés par ces associations dès lors qu'ils contribuent à la politique culturelle de la ville qui entend faire de la culture un levier de cohésion sociale en favorisant l'épanouissement culturel de chacun, et un outil essentiel à la construction de la Ville de demain, à la fois singulière et ouverte.

Dans ce cadre, il est proposé d'apporter un soutien financier aux projets soumis par les associations et structures suivantes :

- **Association Christophe Moucherel :**

L'association Christophe Moucherel a pour objet de promouvoir, restaurer et entretenir les orgues de la cathédrale Sainte-Cécile et de la collégiale Saint-Salvi et de favoriser la tenue de récitals et de concerts dans ces églises. Ces concerts sont organisés le plus souvent en partenariat avec la ville d'Albi et diverses associations à but caritatif, culturel ou cultuel.

Dans le cadre des fêtes de sainte Cécile, deux concerts donnés par l'organiste titulaire Frédéric Deschamps, auront lieu à la cathédrale : les dimanche 15 et 22 novembre 2020 à 15h30.

Les dates des concerts de Noël, organisés en partenariat avec la ville d'Albi, restent à définir selon le contexte sanitaire.

Il est proposé d'attribuer à l'association Moucherel, une subvention de **900 € (neuf cent euros)** en soutien à ces concerts de fin d'année.

- **Association les Amis des arts**

L'association Les Amis des arts a organisé durant 39 ans un salon de peinture intitulé « Salon d'Automne », aux Moulins Albigeois. Ce bâtiment ayant été mis en vente par le Département propriétaire, et la Ville ne disposant pas d'espace adapté pour la manifestation, la salon ne s'était pas tenu en 2019.

Cette année, l'association a décidé d'organiser à nouveau ce salon de peinture qui se tiendra dans une galerie privée située place Fernand Pelloutier du 1^{er} au 22 novembre.

Les œuvres, peintes et sculptées, d'une cinquantaine d'artistes de la région Occitanie dont deux invités d'honneur y seront exposées. L'association souhaiterait procéder à l'issue du salon à la remise d'un prix palmarès afin de récompenser le travail accompli d'un des artistes. L'entrée sera gratuite.

Il est proposé d'apporter un soutien à cette association pour l'accompagner dans l'organisation de son salon en lui octroyant une subvention de **2 250 € (deux mille deux cent cinquante euros)**.

- **Association Musique Espérance**

L'association Musique Espérance organise pour la dixième année consécutive son concert « Piano au palais » suite au succès des éditions précédentes. En partenariat avec le musée Toulouse Lautrec, ce concert a lieu dans la Cour d'honneur du Palais de la Berbie. Il permet de mettre à l'honneur de jeunes musiciens aux côtés de musiciens de renommée internationale. La X^e édition de « Piano au palais » a eu lieu le vendredi 11 septembre 2020 dans la cour du Palais de la Berbie et a accueilli deux pianistes: Yun Ho Shen et Hugo Martin. Le concert a été suivi d'un moment de convivialité en présence des musiciens.

Les tarifs modérés de l'entrée (gratuit pour les enfants et jusqu'à 25€ en tarif normal) ont permis de favoriser l'accès à un large public. Ce rendez vous musical de début septembre complète harmonieusement l'offre musicale proposée à Albi et dans le Tarn.

Il est ainsi proposé d'apporter un soutien à l'association Musique Espérance à l'organisation de cet événement en lui attribuant une subvention d'un montant de **1 800 € (mille huit cent euros)**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

que les projets présentés et portés par les associations Christophe Mouchereau, les Amis des arts et Musique Espérance contribuent à la politique culturelle de la ville qui entend faire de la culture un levier de cohésion sociale en favorisant l'épanouissement culturel de chacun,

APPROUVE

l'attribution des subventions suivantes :

- **900 € (neuf cent euros)** à l'association Christophe Mouchereau, correspondant à une aide pour l'organisation des concerts de fin d'année
- **1 800 € (mille huit cent euros)** à l'association Musique Espérance pour le concert Piano au Palais
- **2 250 € (deux mille deux cent cinquante euros)** à l'association les Amis des arts,

DIT QUE

les crédits seront prélevés :

- au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget de l'exercice en cours, pour les associations Christophe Mouchereel et Musique Espérance ;
- au chapitre 65 – article 6574 - fonction 312 du budget de l'exercice en cours, pour l'association Les amis des arts.

PRÉCISE QUE

le versement des dites subventions sera réalisé en deux temps : 80 % suite à l'approbation du conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

Les associations bénéficiaires sont tenues d'apposer le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports des communication relatifs aux événements subventionnés.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CULTURE

25 / 145 - Association Ciné Forum d'Albi : Attribution de subvention pour le festival Les Œillades 2020 - Convention financière au titre de l'année 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

CULTURE

25 / 145 - Association Ciné Forum d'Albi : Attribution de subvention pour le festival Les Œillades 2020 - Convention financière au titre de l'année 2020

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

L'association Ciné Forum organise du 24 au 29 novembre 2020 la 24ème édition du festival du film francophone « Les Œillades ».

Il s'agit de l'un des rares festivals français à être dédié au film francophone. Celui-ci a pour but de toucher un large public : grand public, public en « difficulté » et jeune public. L'édition 2019 des Œillades a été une édition record puisqu'elle a attiré plus de 7 470 spectateurs.

La programmation se veut riche et éclectique avec plus de 60 films projetés, 3 cinémas partenaires à Albi (Lapérouse, salle Arcé, les Cordeliers) et plus de 40 invités (réalisateurs, acteurs, professionnels). D'autres projections ont lieu sur le territoire du Tarn (Pampelonne, Saint-Paul Cap de Joux, Montredon Labessonnié, le Garric et Puylaurens).

Le programme de cette 24ème édition s'articule autour de la programmation de longs et courts métrages en compétition, de films présentés en avant-première mais aussi de nombreuses actions de médiation avec les écoles d'Albi (création d'un film avec des classes de primaire, analyse filmique, etc.) et vers le grand public (débat, échanges).

En 2020, le concours pour le prix de la meilleure affiche francophone est renouvelé et le partenariat avec le musée Toulouse Lautrec renforcé avec une exposition d'affiches de cinéma.

En ouverture du festival *Les Œillades* qui débutera le 24 novembre, la Scène nationale programme le 21 novembre au Grand Théâtre un concert de Vladimir Cosma en partenariat avec l'association Ciné Forum.

Considérant que cet événement contribue à l'attractivité de notre territoire,

Considérant les actions de médiation et d'éducation à l'image développées dans le cadre du festival vers le jeune public,

Considérant le tissu de partenaires albigeois impliqué dans l'organisation de ce festival,

il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de **18 000 €** (dix huit mille euros) à l'association Ciné Forum pour le festival les Œillades 2020 et d'autoriser le Maire à signer la convention financière ci-après annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

que cet événement contribue à l'attractivité de du territoire,

CONSIDÉRANT

les actions de médiation et d'éducation à l'image développées dans le cadre du festival vers le jeune public,

CONSIDÉRANT

le tissu de partenaires albigeois impliqué dans l'organisation de ce festival,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de **18 000 €** (dix huit mille euros) à l'association Ciné Forum pour l'organisation de la 24ème édition du festival les Œillades du 24 au 29 novembre 2020.

APPROUVE

les termes du projet de convention ci après annexée.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps conformément aux modalités prévues dans la convention : 80 % suite au vote du Conseil municipal et à la signature de la convention, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

PRÉCISE QUE

l'Association Ciné Forum sera tenue d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la Ville dans l'ensemble de sa communication relative à ce projet.

AUTORISE

le maire à signer la convention financière d'attribution d'une subvention à l'association Ciné Forum au titre de l'année 2020 ci-après annexée.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

DOCUMENTATION ET ARCHIVES

26 / 146 - Demande de subvention à la Direction Régionales des Affaires Culturelles Occitanie (DRAC) pour la réinformatisation du service des archives municipales

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

26 / 146 - Demande de subvention à la Direction Régionales des Affaires Culturelles Occitanie (DRAC) pour la réinformatisation du service des archives municipales

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Archives Documentation

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

Le service des Archives municipales de la Ville d'Albi utilise un logiciel spécialisé pour la gestion des fonds d'archives. Acquis en 2002, il ne répond plus aux exigences technologiques actuelles.

La Ville d'Albi a donc publié une consultation en avril 2020 pour l'acquisition, l'installation et la maintenance en conditions opérationnelles d'un nouveau logiciel, présentant des fonctionnalités modernes et répondant aux exigences techniques et réglementaires.

Le phasage du projet prévoit que le candidat retenu soit choisi en octobre 2020 pour une mise en œuvre du logiciel effective au plus tard au printemps 2021. Le budget total prévu est de 35 000 euros TTC maximum sur 4 ans.

Cette opération de réinformatisation du service des Archives est éligible aux subventions accordées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie dans le cadre de son programme de soutien à la valorisation des archives.

Compte-tenu de l'importance de l'opération, tant du point de vue structurel que budgétaire, il est proposé de présenter une demande de subvention à la DRAC Occitanie, pour l'exercice budgétaire 2020, pour un montant de 15000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du patrimoine,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la réinformatisation du service des Archives municipales.

SOLLICITE

la participation financière de la DRAC Occitanie pour un montant de 15000 euros.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

PATRIMOINE

27 / 147 - Association des habitants de la Butte du Castelviel : Attribution de subvention dans le cadre de la semaine « Albi fête sa Cité Episcopale »

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

PATRIMOINE

27 / 147 - Association des habitants de la Butte du Castelveil : Attribution de subvention dans le cadre de la semaine « Albi fête sa Cité Episcopale »

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction vie des quartiers - citoyenneté - jeunesse

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

La Ville d'Albi a décidé de célébrer les 10 ans d'inscription au patrimoine mondial de La Cité épiscopale par une année de célébration (du 31 juillet 2020 au 31 juillet 2021) rythmée de divers événements .

L'association des habitants de la Butte du Castelveil, l'un des quatre quartiers du périmètre UNESCO, souhaite s'associer à cette année de célébration en proposant des actions destinées à la fois à enrichir la connaissance historique du quartier du Castelveil, tout en contribuant à en faire un quartier vivant et attractif pour les Albigeois et visiteurs.

Les actions suivantes sont ainsi envisagées :

- réédition d'un livret présentant l'histoire du quartier intitulé *Histoire(s) du Castelveil*, dont les textes ont été travaillés avec des historiens locaux. Le livret sera édité en 300 exemplaires ;
- réalisation de photographies insolites du quartier et de ses habitants par le photographe Dominique Delpoux intitulé *Vues singulières*. Les photographies seront présentées :
 - sous forme de diaporama visible à l'office de tourisme,
 - sous forme d'exposition extérieure (impression sur bâches plastifiées des photographies). Il s'agit d'une extension de l'exposition réalisée il y a deux ans, à partir de nouveaux clichés.

L'association propose de conduire ces actions dans le programme de la semaine organisée par l'office de tourisme d'Albi intitulée « Albi fête sa Cité épiscopale » du 16 au 25 octobre 2020.

Considérant que les actions proposées s'inscrivent dans le programme général de célébration des 10 ans au patrimoine mondial,

Considérant qu'elles contribuent à la fois à enrichir la connaissance du quartier du Castelveil tout en le dynamisant et le rendant attractif pour les Albigeois et les visiteurs,

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention à l'Association des habitants de la Butte du Castelveil d'un montant de **600 €** (six cent euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de **600 €** (six cent euros) à l'Association des Habitants de la Butte du Castelviel pour la réalisation d'actions dans le cadre de la semaine intitulée « Albi fête sa cité épiscopale ».

PRÉCISE QUE

- les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 324 du budget de l'exercice en cours et que le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite au vote en Conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place des actions conformément au prévisionnel.

- l'Association sera tenue d'apposer en retour le logo de la Ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs à ce projet.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

TOURISME

28 / 148 - Tourisme : Taxe de séjour communale – approbation de la grille tarifaire et des périodes de reversement pour l'année 2021

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

28 / 148 - Tourisme : Taxe de séjour communale – approbation de la grille tarifaire et des périodes de reversement pour l'année 2021

référence(s) :

Commission attractivité du mardi 8 septembre 2020

Service pilote : Tourisme

Autres services concernés :

Direction générale des services

Service Tourisme et Commerce

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Mathieu Vidal

Mathieu VIDAL, rapporteur

La commune d'Albi a institué par délibération du Conseil municipal du 24 juin 1996, une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire applicable au 1^{er} avril 1997.

La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures, à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Article 1 :

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement proposées à titre onéreux :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Village de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage,
- Ports de plaisance,
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1^o à 9^o de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées conformément à l'article L.2333-29 du CGCT.

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour.

La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 2 :

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 3 :

Le Conseil départemental du Tarn, par délibération en date du 26 mars 2010, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la commune d'Albi pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communale à laquelle elle s'ajoute.

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 4 :

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil municipal avant le 1^{er} octobre de l'année en cours pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2021 :

Catégories d'hébergement	Tarif communal
Palaces	1 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,65 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,35 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Pour tous les **hébergements en attente de classement ou sans classement** à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 4, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

Article 5 :

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Article 6 :

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service Tourisme de la Ville d'Albi.

Cette déclaration s'effectue par internet sur la plateforme réservée à cet effet ou exceptionnellement par courrier.

En cas de déclaration par internet, le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 de chaque mois.

En cas de déclaration par courrier, le logeur doit transmettre avant le 10 de chaque mois, le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

Le service Tourisme, par le biais de la plateforme, transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées, qu'ils doivent retourner au Trésor Public accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 30 avril ;
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1^{er} mai au 31 août ;
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Article 7 :

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;

Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;

Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;

Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;

Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;

Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Tarn du 26 mars 2010 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la perception sur le territoire de la commune d'Albi de la taxe de séjour, ses tarifs et périodes de reversement, ainsi que la perception de la taxe départementale additionnelle de 10 % à la taxe de séjour au profit du Conseil Général du Tarn pour l'année 2021.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les formalités y afférentes.

DIT QUE

les crédits nécessaires seront disponibles au chapitre 73, rubrique 95, article 7362 du budget de l'exercice 2021.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

29 / 149 - Droits de place - Tarifs 2021

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

29 / 149 - Droits de place - Tarifs 2021

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Domaine public

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Geneviève Marty

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Chaque année, nous sommes amenés à réviser les tarifs des droits de place applicables à toutes les occupations du domaine public à vocation commerciale.

La révision des tarifs s'effectue sur la base de la variation de l'indice Insee relatif au prix à la consommation des ménages de juillet.

L'indice Insee de juillet 2019 est de 103,91 celui de juillet 2020 est de 104,44 d'où une augmentation de 0,51 %.

En fonction des situations et du contexte, les tarifs sont soit maintenus à l'identique, soit valorisés dans la limite de l'indice INSEE, soit revalorisés plus largement dans les cas suivants :

- marché couvert intérieur – loge abonné – tarifs gelés depuis 2013 (tarif 2020 : 30,00€ le mètre linéaire par mois - tarif 2021 : 35€ le mètre linéaire par mois)
- véhicule touristique (tarif 2020 : 88,04€/mois – tarif 2021 : 100€/mois)

Par ailleurs, le tarif pour animations à vocation commerciale, appliqué aux associations de quartier pour leurs vides-greniers, à l'association de commerçants pour l'organisation de la braderie est ramené de 190€ par jour à 25€ afin d'encourager ces animations organisées dans la plupart des quartiers de la commune.

Il est donc proposé d'approuver les tarifs pour l'année 2021 conformément au tableau ci-dessous.

Désignation	Base de Calcul	Tarifs 2021
MARCHE COUVERT		
Emplacement intérieur		
Loge abonné	ml/mois	35,00 €
Emplacement « à la carte » inférieur ou égal à 4 mètres	ml/mois	11,94 €
Emplacement « à la carte » supérieur à 4 mètres	ml/mois	16,30 €
Taxe additionnelle (reversée à l' AMCA)		8,00%
Taxation d'office pour non respect du métrage ou des consignes de gestion des déchets	par jour	35,00 €
Emplacement extérieur		
Emplacement extérieur abonné avec électricité	ml/trim	28,21 €
Emplacement extérieur abonné sans électricité	ml/trim	27,08 €
Emplacement non abonné	ml/jour	3,00 €
Taxe additionnelle (reversée à l' AMCA)		8,00%
Taxation d'office pour non respect du métrage ou des consignes de gestion des déchets	par jour	35,00 €
MARCHES ALIMENTAIRES DE PLEIN AIR		
Emplacement abonné avec électricité	ml/trim	28,21 €
Emplacement abonné sans électricité	ml/trim	27,08 €
Emplacement non abonné	ml/jour	3,00 €
Taxation d'office pour non respect du métrage ou des consignes de gestion des déchets	par jour	35,00 €
NOCTURNES GOURMANDES		
Emplacement avec électricité	ml/soir	16,00 €
ESTIVALES DES CRÉATEURS		
Emplacement avec électricité	ml/soir	3,00 €
MARCHE ARTISTES, BOUQUINISTES		
Emplacement abonné (mercredi et samedi)	ml/trim	14,50 €
Jour supplémentaire pour abonné	ml/jour	0,60 €
Emplacement non abonné	ml/jour	2,10 €
MARCHE FORAINS (emplacement de 8h à 14h)		
Emplacement abonné	ml/trim	7,45 €
Emplacement non abonné	ml/jour	1,10 €
MARCHE DE GROS		
Emplacement maraicher (20 m²)	empl/an	175,71 €
OCCUPATIONS DIVERSES		
Étalages, présentoirs (soldes, cartes postales...)	m² ou ml/an	50,00 €
Étal de denrées périssables (fruits-légumes-fleurs)	m² ou ml/an	25,00 €
Élément de machinerie directement liée à l'activité principale du commerce	m² ou ml/trimestre	50,00 €

Redevance majorée (en cas de non respect arrêté)	forfait/jour	100,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (étalages, présentoirs, chevalets...)	forfait/jour	150,00 €
Exposition / Vente de véhicules automobiles légers	véhicule/an	157,28 €
Exposition / Vente de motocycle	m ² /an	26,02 €
Véhicule motorisé de livraison (ex : livraison de pizzas) publicitaire	véhicule/trimestre	30,00 €
Commerce ambulant alimentaire abonné	mois	96,36 €
Animation à vocation commerciale	jour	25,00 €
Vente de fleurs <ul style="list-style-type: none"> • emplacement de moins de 30m² • emplacement de 30m² ou plus 	emplacement/période emplacement/période	300,00 € 500,00 €
Vente de sapins	Emplacement du 1 ^{er} au 24/12	150,00 €
Véhicule touristique	véhicule/mois	100,00 €
Taxis Emplacement	an	124,17 €
SURPLOMB DOMAINE PUBLIC		
Marquises – Auvents*	m ² /an	4,20 €
Stores – Toile de tente*	ml/an	3,11 €
Enseignes*	unité	14,39 €
TERRASSES DE CAFES		
Hors secteur sauvegardé :		
Terrasses	m ² /an	12,16 €
Vérandas	m ² /an	13,28 €
Secteur sauvegardé et secteurs rénovés Vigan-Ste Cécile-Marché couvert-Cordeliers :		
Terrasses	m ² /an	24,34 €
Vérandas	m ² /mois	3,57 €
Extension estivale (du 1 ^{er} juin au 30septembre)	forfait saison/m ²	30,43 €
Extension de terrasse (par mois supplémentaire)	m ² /mois	10,05 €
Tous secteurs terrasses :		
Extensions exceptionnelles (ex : fête musique, 14 juillet...) <ul style="list-style-type: none"> • 1 extension par an • De 2 à 4 extensions par an • De 4 à 8 extensions par an 	forfait/an	75,00 € 150,00 € 250,00 €
Redevance majorée (en cas de non respect arrêté)	forfait/jour	150,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée	forfait/jour	300,00 €

Toute période entamée est due.

Dans le cas de perturbations sur le domaine public (travaux, circulation fermée,...) les droits de place pourront être minorés au regard du préjudice subit (dégrèvement au prorata temporis ou total).

***L'application du droit de place ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place.** Lorsqu'une

autorisation de la ville est requise, un dossier complet doit être fourni à la ville par le pétitionnaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DIT QUE

les recettes seront inscrites au chapitre 73 article 7336 fonction 91.

APPROUVE

les tarifs des droits de place présentés ci-dessus.

Nombre de votants : 42

Pour : 40 (le groupe Majoritaire et la liste "Collectif Vert Albi")

Contre : 2 (le groupe "Rassemblement pour les Albigeois")

question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

30 / 150 - Droits de place - Chalets - Fêtes de fin d'année - Tarifs 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

30 / 150 - Droits de place - Chalets - Fêtes de fin d'année - Tarifs 2020

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Domaine public

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service commerce et tourisme

Elu(s) référent(s) : Geneviève Marty

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Fort du succès des animations portées par la ville depuis 2 ans, il a été décidé de reconduire le marché artisanal et gastronomique.

Ce seront donc 18 chalets de 3m x 2m et 6 chalets de 6 m x 2m qui s'installeront place du Vigan et Jardin National du 04 décembre 2020 au 02 janvier 2021.

Les professionnels intéressés sont invités à prendre contact avec le service domaine public de la ville pour déposer un dossier de candidature.

Les dossiers complets primo-arrivants seront prioritaires à condition que les produits proposés correspondent à une offre de qualité et à l'image du marché. De plus et afin d'équilibrer autant que possible ce marché, la ville refusera les candidatures dont l'activité est déjà représentée.

Pour permettre aux artistes et artisans d'art d'accéder à ce marché, il est proposé de créer des tarifs variables en fonction de l'activité exercée :

Chalet alimentaire 6m :	3 300 €
Chalet alimentaire 3m :	2 050 €
Chalet revendeur :	1 700 €
Chalet artisan/créateur :	850 €

Les droits de place sont versés en 2 fois, mi-novembre et fin décembre, par chèque à l'ordre du Trésor Public.

De plus, 2 chalets tournants sont prévus pour les exposant ayant d'autres impératifs et/ou une production limitée.

du 04 au 06 décembre :	100€
du 07 au 13 décembre :	320€
du 14 au 20 décembre :	320€
du 21 au 27 décembre :	320€
du 28 décembre au 02 janvier :	250€

Paiement en une fois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DIT QUE

les recettes seront inscrites au chapitre 70 article 70688 fonction 91.

APPROUVE

les tarifs d'occupation des chalets présentés ci-dessus.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

ARTISANAT ET MARCHÉS

31 / 151 - Droits de place - Fête Foraine - Tarifs 2021

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

31 / 151 - Droits de place - Fête Foraine - Tarifs 2021

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Domaine public

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Geneviève Marty

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Comme chaque année, nous sommes amenés à examiner l'ensemble des tarifs appliqués à l'occasion de la fête foraine.

Cet événement festif de l'hiver albigeois regroupe 100 familles foraines pour l'exploitation de 200 métiers au centre-ville.

Ces dernières années, les tarifs ont subis de nombreux ajustements.

Dans un premier temps, les tarifs avaient été ré-évalués suite au passage d'un géomètre en 2015.

Dans un second temps, des tarifs ont été créés en 2016 et 2018 afin de facturer les petits stands de barbe à papa, de porteurs du dimanche, les caravanes à l'intérieur de la fête,...

De ce fait, il est proposé de maintenir les tarifs à l'identique.

Carnaval 2021 - Tarifs emplacements forains

FÊTE FORAINE – MÉTIERS

Désignation	Base de Calcul	Tarifs
<u>Baraques</u>		
Si profondeur inférieure à 3,50 m	ml/période	24,75 €
Si profondeur supérieure à 3,50 m	m ² /période	5,15 €
<u>Gros métiers</u>		
Moins de 250 m ²	m ² /période	5,00 €
Plus de 251 m ²	m ² /période	4,20 €
<u>Manèges adultes hors manèges à sensation de plus de 150m²</u>		
Train fantôme, chenille, ...	m ² /période	3,95 €
<u>Manèges enfants</u>		
de 1 à 90 m ²	m ² /période	4,50 €
Plus de 91 m ²	m ² /période	4,20 €
<u>Autres</u>		
Porteur le dimanche, banc fixe, barbe à papa,...	ml/période	15,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (stands du dimanche (tirs,...))	ml pour les 2 dimanches	10,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (vendeurs de confettis, ...)	forfait/période	150,00 €

FÊTE FORAINE - HABITATIONS

Désignation	Base de Calcul	Tarifs
Caravanes	Cuisine – chambre enfants	40,00 €
	Petite <8m	100,00 €
	Moyenne de 8 à 11m	130,00 €
	Grande de 11 à 13m	180,00 €
Caravane acceptée par dérogation	Très grande (>14m)	240,00 €
Caravane présente sur le périmètre de la fête par dérogation	Toutes	50,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les tarifs proposés ci-dessus.

DIT QUE

les recettes seront inscrites au chapitre 73 article 7336 fonction 024 (recettes métiers) ou au chapitre 70 article 70328 fonction 024 (recettes habitations).

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

LOGISTIQUE

32 / 152 - Mise en réforme et vente aux enchères via le site AGORASTORE du véhicule tractopelle JCB Turbo identifié NIO55

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

LOGISTIQUE

32 / 152 - Mise en réforme et vente aux enchères via le site AGORASTORE du véhicule tractopelle JCB Turbo identifié NIO55

référence(s) :

Commission attractivité du 8 septembre 2020

Service pilote : Parc auto

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Achille Tarricone

Achille TARRICONE, rapporteur

Il a été décidé la mise à la réforme du véhicule suivant et sa vente aux enchères par l'intermédiaire du site internet de ventes publiques AGORASTORE :

Genre : TRACTOPELLE

Marque : JCB 3CX TURBO

Immatriculation : NI055

N° dans la série du type : SLP3CXTSSFO437329

Date de 1ère mise en circulation : 28 juillet 1995

Activité totale : 8469 heures

Numéro d'inventaire	Libellé	Date	Valeur TTC	Valeur nette comptable TTC
VU-9496-2001	Tractopelle	30/07/2001	27 440,82 €	0,00 €
10517-2002	Réparation	30/05/2002	4 836,13 €	0,00 €
11371-2003	Réparation	21/05/2003	8 631,17 €	0,00 €
12579-2004	Remise en état godet AV	13/10/2004	1 178,55 €	0,00 €

Considérant la mise en vente de ce véhicule sur le site internet d'enchères publiques AGORASTORE durant la période du 29 mai au 12 juin 2020,

Considérant la vente régie par commissaire-priseur adjugée à la société ROUGIER TRANS EXPORT domiciliée BRIE - 87150 CHAMPAGNAC LA RIVIERE au prix de 11 581,58 € TTC,

Il est demandé d'approuver la vente dudit véhicule à la société ROUGIER TRANS EXPORT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le certificat administratif de réforme en date du 9 mars 2020 pour la vente du véhicule immatriculé

NI055,

VU la délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2020 restituant à la ville d'Albi le véhicule tractopelle JCB identifié NI055,

VU la proposition d'achat de la société ROUGIER TRANS EXPORT – BRIE – 87150 CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la sortie d'inventaire et la vente à la société ROUGIER TRANS EXPORT domiciliée BRIE – 87150 CHAMPAGNAC LA RIVIERE pour un montant de 11 581,58 € TTC, via le site AGORASTORE.

PRÉCISE

que les recettes sont inscrites au Budget de l'exercice en cours, chapitre 77, fonction 020, article 775.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AÉRODROME

**33 / 153 - Aérodrome - le Séquestre - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public
aéronautique**

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

AÉRODROME

33 / 153 - Aéroport - le Séquestre - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéronautique

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 9 septembre 2020

Service pilote : Aéroport

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Achille Tarricone

Achille TARRICONE, rapporteur

Les usagers de l'aéroport bénéficient de conventions précaires et révocables qui leur permettent d'occuper le domaine public aéronautique pour des places d'avions dans les hangars, des surfaces de bureaux ou d'atelier, algecos ou autres (club-house par exemple...).

Ces conventions ont été renouvelées en 2018 pour une durée de cinq ans.

La structure parachutiste, alors dénommée « Parachutisme – Baptêmes ULM SAS » a souhaité évoluer en créant une section « école » en 2019.

Cette évolution a nécessité l'occupation complète de leur partie de hangar (« Est ») ce qui s'est traduit par l'occupation de deux emplacements d'avions supplémentaires.

La structure a pris le nom de « Albi Parachutisme SAS ».

Compte tenu de ces changements, il est proposé de soumettre au conseil municipale une nouvelle convention « réactualisée » sur la base de ce qui précède pour la durée restante jusqu'au 31 décembre 2022.

En plus du changement de bénéficiaire, les articles 1, 2 et 7 ont été modifiés.

La nouvelle redevance annuelle s'établit à 7 627,87 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des transports et notamment l'article L6321-3,

VU le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les termes du projet de convention annexée au présent document.

AUTORISE

le maire à signer la convention ci-annexée.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

BÂTIMENTS

34 / 154 - ANRU "Cantepau Demain" - Convention de coordination du dispositif d'insertion professionnelle entre l'Agglomération, la Ville d'Albi et Tarn Habitat

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE

Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

BÂTIMENTS

34 / 154 - ANRU "Cantepau Demain" - Convention de coordination du dispositif d'insertion professionnelle entre l'Agglomération, la Ville d'Albi et Tarn Habitat

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 9 septembre 2020

Service pilote : Bâtiments - Energies

Autres services concernés :

Vie des quartiers, citoyenneté, jeunesse

CCAS

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

Odile LACAZE, rapporteur

Le projet de rénovation urbaine « Cantepau Demain » est engagé dans sa phase opérationnelle depuis la signature en juillet 2019 de la convention pluriannuelle entre les différents partenaires.

Dans le cadre posé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) figure l'obligation de réserver au minimum 5% des heures travaillées de ces opérations à l'insertion professionnelle de publics issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Il est également prévu dans la convention pluriannuelle l'objectif de faire levier sur les parcours professionnels, et sur la formation des habitants des QPV du territoire en privilégiant des publics spécifiques : les jeunes de 18 à 25 ans, les femmes, avec la volonté de mettre en place des parcours d'insertion qualifiants.

Ces objectifs nécessitent la mise en place d'un dispositif particulier permettant une répartition et une inscription des clauses insertion dans les différents marchés des opérations, ainsi qu'un accompagnement et un suivi des entreprises pour l'application de ces modalités.

À ce titre, l'Agglomération, la Ville d'Albi, et Tarn Habitat souhaitent renforcer leur coopération par la mutualisation d'une fonction de facilitateur de clauses sociales, assurée à titre gracieux par le service Insertion de l'Agglomération. Cette coopération nécessite la mise en place d'une convention tripartite, définissant les rôles et engagements de chacun, ainsi que la durée de cette collaboration fixée à un an.

La fonction de facilitateur consiste principalement à :

- participer à l'élaboration de la stratégie de répartition et d'inscription des clauses avec les différents Maîtres d'ouvrage,
- apporter conseil aux maîtres d'ouvrage pour traduire la stratégie dans la rédaction des clauses insertion des Marchés selon leurs besoins,
- assurer le rôle de guichet unique pour les entreprises attributaires,
- assurer le rôle de porte d'entrée pour les publics des QPV afin de constituer un vivier de candidats identifiés et éligibles,
- rendre compte régulièrement de la mise en application des clauses, notamment des difficultés qui peuvent survenir,
- établir le bilan pour constater le fonctionnement du dispositif et proposer d'éventuelles améliorations.

Plus globalement, elle doit permettre la gestion de ces clauses sociales dans une grande transparence

auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

Il est proposé d'approuver les modalités de cette convention et d'autoriser l'adjointe au maire déléguée aux solidarités à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention pluriannuelle 2019-2025 « Cantepau Demain » signée le 19 juillet 2019 avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires du projet,

Vu le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APPROUVE

le projet de convention de mutualisation de la fonction de facilitateur pour la mise en œuvre des clauses sociales du projet « Cantepau Demain »,

AUTORISE

le maire à signer la convention entre l'Agglomération, la Ville d'Albi et Tarn Habitat pour la mutualisation de la fonction de facilitateur pour la mise en œuvre des clauses sociales du projet « Cantepau Demain », et ses éventuelles reconductions.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 4 (Nathalie Ferrand-Lefranc, Pascal Pragnère, Jean-Laurent Tonicello et Nicole Hibert de la liste "Collectif Vert Albi")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AMÉNAGEMENTS URBAINS ET PATRIMOINE NATUREL

35 / 155 - Cantepau Demain - Square Augereau - Deuxième chantier "Tremplin - Insertion"

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

35 / 155 - Cantepau Demain - Square Augereau - Deuxième chantier "Tremplin - Insertion"

référence(s) :

Service pilote : Environnement

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

CCAS

Vie des quartiers

Patrimoine végétal

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

Odile LACAZE, rapporteur

Dans le cadre du projet ANRU « Cantepau Demain », le square Augereau fait l'objet d'un aménagement transitoire avec l'installation d'un jardin potager collectif et la réalisation d'un deuxième chantiers « Tremplin-Insertion ».

Les chantiers « Tremplin-Insertion » ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle d'habitants. Ce dispositif s'adresse prioritairement aux publics éloignés de l'emploi issus des quartiers prioritaires de la ville et vise à recruter des personnes pour la réalisation d'ouvrages.

Après la réalisation d'un premier chantier tremplin-insertion ayant porté sur la création d'un platelage en bois, un second chantier est lancé suite à l'identification de différents besoins.

Ce 2^{ème} chantier « tremplin-insertion » porte sur la création de mobilier urbain (table ronde avec bancs, panneaux d'information, habillage de la cuve à eau du jardin).

L'Agglomération, maître d'ouvrage et porteur du projet, a sollicité la Ville d'Albi en tant que gestionnaire du potager collectif pour participer à la mise en place de ce 2^{ème} chantier.

Dans ce cadre, la Ville d'Albi a participé à l'élaboration technique de ce projet dont le montant total s'élève à 20 330€ TTC.

Ce projet fait l'objet de co-financements de la Région Occitanie, du Contrat de Ville et de Tarn Habitat.

Afin de permettre la mise en place de ce 2^{ème} chantier « tremplin-insertion » Square Augereau, il est proposé de verser une subvention d'équipement à l'Agglomération d'un montant de 3 000€ et de signer une convention en régissant le montage opérationnel et les modalités financières.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet ANRU Cantepau Demain,

Vu le projet de convention régissant le montage opérationnel ainsi que les modalités financières relatifs à la mise en place de ce second chantier « tremplin insertion » ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention d'équipement de 3000€ à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE

le maire à signer la convention régissant le montage opérationnel ainsi que les modalités financières relatifs à la mise en place d'un second chantier « tremplin insertion » Square Augereau.

DIT QUE

les crédits sont prévus au chapitre 204, article 1511, fonction 824 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES SCOLAIRES

36 / 156 - Transport scolaire 2019-2020 – Participation de la commune au département du Tarn pour les élèves en situation de handicap

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

36 / 156 - Transport scolaire 2019-2020 – Participation de la commune au département du Tarn pour les élèves en situation de handicap

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 9 septembre 2020

Service pilote : Enfance - Education

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Corinne Fortin

Marie-Corinne FORTIN, rapporteur

Conformément à l'article R213-13 du code de l'éducation, les frais de déplacement des élèves en situation de handicap fréquentant un établissement d'enseignement et qui ne peuvent utiliser de moyens de transports en commun en raison de la gravité de leur handicap médicalement établie, sont pris en charge par le Département.

Ces élèves sont pris en charge par des transports spécialisés de la Société Publique Locale d'un Point à l'Autre ou par des véhicules exploités par des professionnels du transport.

Tout comme les élèves bénéficiant du transport scolaire organisé dans le département du Tarn par la FEDERTEEP pour le compte de la Région, la participation des familles est de 80 € et celle des communes de 160 € par élève.

22 élèves albigeois ont bénéficié de ces transports pour l'année scolaire 2019/2020.

Aussi, il est proposé d'arrêter la participation de la ville à 160 € par élève et de procéder au versement de 3 520 € correspondant aux 22 élèves en situation de handicap et bénéficiaires du transport scolaire, inscrits sur le listing du Département du Tarn, après vérification par le service Enfance Education.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation article R213-13,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

de procéder au versement de la somme due, soit : 3 520 € .

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 252, article 65733 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

37 / 157 - Association Bouge et Respire – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à la Maison de Quartier du Marranel

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

37 / 157 - Association Bouge et Respire – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à la Maison de Quartier du Marranel

référence(s) :

Commission proximité du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction vie des quartiers – citoyenneté – jeunesse

Bâtiments et Energies

Affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Enrico SPATARO, rapporteur

L'association « Bouge et Respire » dont le siège social est situé clinique Toulouse Lautrec à Albi, bénéficie de créneaux horaires au sein de la maison de quartier du Marranel dans le cadre de ses statuts (favoriser l'amélioration de la qualité de vie par l'écoute des malades atteints d'une pathologie respiratoire et cardiaque, l'information, les échanges, les conseils, la défense des intérêts des malades respiratoires, la promotion de politiques de santé adaptées aux besoins des personnes malades et handicapées respiratoires).

L'association demande le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à la maison de quartier du Marranel.

L'association a bénéficié d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit à la maison de quartier du Marranel depuis le 16 juin 2008 pour une durée de six ans renouvelée une fois pour la même durée.

Il est proposé d'autoriser une nouvelle mise à disposition à titre gratuit à cette association pour une durée de six ans renouvelable une fois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de mise à disposition en date du 16 juin 2008,

Vu le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le renouvellement de la convention d'occupation de locaux dans la maison de quartier du Marranel,

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier jusqu'à son complet achèvement et notamment à signer la convention ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre des termes de ladite délibération,

PRÉCISE QUE

la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

38 / 158 - Association Sociétale d'Albi – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à la Maison de Quartier de Rayssac.

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

38 / 158 - Association Sociétale d'Albi – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à la Maison de Quartier de Rayssac.

référence(s) :

Commission proximité du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction vie des quartiers - citoyenneté - jeunesse

Affaires juridiques

Bâtiments - Energies

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Enrico SPATARO, rapporteur

L'association l'Amicale 81 de l' I.S.I.C.A. s'intitule SOCIETALE d'ALBI depuis le 24 mars 2019. Elle demande le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à la maison de quartier de Rayssac.

L'association l'Amicale 81 de l' I.S.I.C.A. a signé le 02 juin 2008, une convention d'occupation des locaux cadastrés section BY n°242, sis 1 rue Harry Baur au sein de la maison de quartier de Rayssac à Albi.

L'association occupe la salle polyvalente d'une superficie de 84,40 m², aux jours et horaires arrêtés dans le planning, établi et géré par la direction Vie des quartiers, Citoyenneté, Jeunesse.

Il est proposé d'autoriser une nouvelle mise à disposition à titre gratuit à cette association pour une durée de six ans renouvelable une fois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de mise à disposition en date du 02 juin 2008,

Vu le projet de la nouvelle convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le renouvellement de la convention d'occupation de locaux dans la maison de quartier de Rayssac.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier jusqu'à son complet achèvement et notamment à signer la convention ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre des termes de ladite délibération.

PRÉCISE QUE

la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

39 / 159 - Renaudié - Mazars – Mise à disposition d'une emprise foncière et constitution de servitudes avec ENEDIS.

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE

Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

39 / 159 - Renaudié - Mazars – Mise à disposition d'une emprise foncière et constitution de servitudes avec ENEDIS.

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Bâtiments et énergies

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Dans le cadre de la réalisation de la nouvelle cuisine centrale municipale, « La Cuisine d'Albi », ENEDIS procède à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et au passage de canalisations pour renforcer le réseau de distribution publique d'électricité.

Sur la parcelle communale cadastrée section HM n°166 située avenue de Saint-Juéry, ENEDIS a demandé à la Ville d'installer un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité ; l'emprise foncière concernée est d'une surface de 25 mètres carrés. Cet ouvrage ainsi que les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre, seront entretenus et renouvelés par ENEDIS.

Conjointement à cette installation, ENEDIS a installé, en amont comme en aval du poste de transformation, cinq canalisations électriques nécessaires pour en assurer l'alimentation.

Les parcelles communales impactées par ces ouvrages et leur accessoires sont mentionnées dans le tableau suivant :

Section	Numéro de la parcelle	Lieux-dits
HM	0166	Avenue de Saint-Juéry
HM	0272	Avenue de Saint-Juéry
HM	0269	La Renaudié
HM	0139	La Renaudié
HM	0023	La Renaudié
HM	0139	La Renaudié
HM	0258	La Renaudié

Ces canalisations ainsi que leurs accessoires sont établies à demeure dans une bande de trois mètres de large sur une longueur totale d'environ 691 mètres. Ces travaux sont aujourd'hui réalisés : il y a lieu de régulariser cette situation par la constitution de servitudes au profit d'ENEDIS.

Les frais afférents à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

Il est proposé de mettre à disposition l'emprise foncière demandée et de constituer des servitudes réelles et perpétuelles au bénéfice d'ENEDIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les conventions et les plans des tracés transmis par ENEDIS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ENTENDU le présent exposé,

APPROUVE

la mise à disposition au profit d' ENEDIS d'un emplacement de 25 m² sur une partie de la parcelle communale cadastrée section AV n°166, en vue de l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité,

APPROUVE

- la constitution de servitudes au profit d' ENEDIS de passage et d'entretien de cinq canalisations, ainsi que leurs accessoires, sur les parcelles mentionnées ci-dessous :

Section	Numéro de la parcelle	Lieux-dits
HM	0166	Avenue de Saint-Juéry
HM	0272	Avenue de Saint-Juéry
HM	0269	La Renaudié
HM	0139	La Renaudié
HM	0023	La Renaudié
HM	0139	La Renaudié
HM	0258	La Renaudié

Ces servitudes de passage et d'entretien est octroyée sur une bande de trois mètres de large, sur une longueur totale d'environ 691 mètres.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment tout document et/ou tout acte authentique correspondants nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT QUE

es frais afférents à cette opération seront à la charge d' ENEDIS.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

40 / 160 - Projet liaison douce Rue du Marranel - Route de Fauch - Acquisition d'une bande de terrain à madame MONTERO et monsieur JULLIE

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

40 / 160 - Projet liaison douce Rue du Marranel - Route de Fauch - Acquisition d'une bande de terrain à madame MONTERO et monsieur JULLIE

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Patrimoine végétal et environnement

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Domaine Public

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Afin d'aménager une liaison douce permettant de relier la rue du Marranel à la route de Fauch, il s'avère nécessaire d'acquérir une bande de terrain permettant la jonction entre la route de Fauch et la rue Alain Mimoun desservant le lotissement « les jardins du Souquailou » .

L'acquisition portera sur une bande de terrain de 234 m² environ à prendre sur la parcelle cadastrée section KL n°349 appartenant à madame Sabrina Montero et monsieur Patrick Jullié.

La superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert.

La bande de terrain qui sera acquise sera d'une largeur de 4 m en entrée de la route départementale afin de permettre également un accès véhicules au fond de la parcelle section KL n°349, restant propriété du promettant. Elle se rétrécira ensuite pour passer à une largeur de 3 m au niveau de l'accès piéton/cycles sur le lotissement « les jardins du Souquailou ».L

Madame Sabrina MONTERO et monsieur Patrick JULLIE ont donné leur accord pour céder à la Ville, cette bande de terrain d'environ 234 m², à prendre sur la parcelle cadastrée section KL n°349, au prix de un euro, par la signature d'une promesse de vente.

La parcelle acquise sera classée dans le Domaine Public après aménagement.

Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune d'Albi. L'installation de clôtures et l'aménagement de cette liaison douce seront pris en charge par la collectivité compétente. Aucun délai n'est fixé pour la réalisation de ces travaux.

Il est proposé d'acquérir cette bande de terrain aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le PLUi du GrandAlbigeois,

Vu la signature de la promesse de vente le 22 août 2020,

Vu le plan cadastral,

APPROUVE

l'acquisition d'une bande de terrain d'une surface de l'ordre de 234 m² (la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert), à prendre sur la parcelle cadastrée section KL n°349, située au Marranel, route de Fauch, appartenant à Madame Sabrina MONTERO et monsieur Patrick JULLIE, au prix de un euro.

DÉCIDE QUE

la parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal après aménagement.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

PRÉCISE QUE :

- les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville d'Albi,
- les frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 – fonction 824, article 2111.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

41 / 161 - Lotissement « Les Jardins du Souquallou » – Constitution d'une servitude de passage de canalisation avec GRDF.

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

41 / 161 - Lotissement « Les Jardins du Souquallou » – Constitution d'une servitude de passage de canalisation avec GRDF.

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Patrimoine végétal et environnement

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Dans le cadre de la desserte en gaz de la parcelle KL n°349, appartenant à madame Sabrina MONTERO et monsieur Patrick JULLIE, des travaux sont à réaliser par GRDF. La parcelle section KL n°349 est en cours de division entre la Ville et madame Sabrina MONTERO et monsieur Patrick JULLIE. Le tracé du passage de canalisation emprunte la parcelle appartenant à la Ville cadastrée section KL n°345, située au Marranel, rue Alain Mimoun.

Il s'avère nécessaire de constituer une servitude de passage sur la parcelle Ville cadastrée section KL n°345, permettant à GRDF d'établir, sur une bande de terrain de quatre mètres de large et sur une longueur totale de 30 mètres environ, une canalisation et ses accessoires techniques, conformément au tracé joint dans la convention.

Les frais notariés afférents à cette opération seront à la charge de GRDF .

GRDF s'engage à remettre en état la parcelle Ville en effectuant un état des lieux avant et après travaux avec les services compétents de la Ville.

La Ville s'engage à n'effectuer ni travaux ni plantations sur l'emprise de la canalisation souterraine.

Il est proposé de constituer une servitude réelle et perpétuelle au bénéfice de GRDF aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que l'acte authentique formalisant cette servitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention et le plan des tracés transmis par GRDF,

Vu le plan cadastral,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

La constitution d'une servitude réelle et perpétuelle au bénéfice de la société GRDF, sur la parcelle communale cadastrée section KL n°345, située au Marranel, rue Alain Mimoun, en vue du passage et de l'entretien d'une canalisation de gaz, telle que reportée sur le tracé transmis par GRDF et la pose de ses accessoires.

AUTORISE

Le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment la convention avec GRDF ainsi que tout acte ou document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRÉCISE QUE

- GRDF s'engage à remettre en état la parcelle Ville en effectuant un état des lieux avant et après travaux avec les services compétents de la Ville.
- La Ville s'engage à n'effectuer ni travaux ni plantations sur l'emprise de la canalisation souterraine.
- les frais afférents à cette opération notamment les frais notariés, seront à la charge de GRDF.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

42 / 162 - Ranteil - Mise à disposition d'une emprise foncière et constitution de servitudes avec ENEDIS

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE

Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

42 / 162 - Ranteil - Mise à disposition d'une emprise foncière et constitution de servitudes avec ENEDIS

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

ENEDIS procède au renforcement du réseau de distribution publique d'électricité dans le secteur de Ranteil.

Sur la parcelle communale cadastrée section LO n° 234 située rue Georges Rouault, la société ENEDIS a demandé à la Ville d'établir à demeure un support de dimension au sol de 60 cm X 45 cm afin de faire passer les conducteurs aériens d'électricité au dessus de ladite parcelle sur une longueur totale de 10 mètres. Cet ouvrage ainsi que les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre, seront entretenus et renouvelés par ENEDIS.

Conjointement à cette installation, il s'avère nécessaire de constituer deux servitudes de passage permettant à ENEDIS d'établir des canalisations électriques souterraines.

Les parcelles communales impactées par ces travaux sont mentionnées dans le tableau suivant :

Section	Numéro de la parcelle	Lieux-dits
LO	0234	rue Georges Rouault
LO	0176	rue Georges Rouault
LO	0183	Route de Castres

Le support, les canalisations ainsi que leurs accessoires sont établis à demeure.

Les frais afférents à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

Il est proposé de mettre à disposition l'emprise foncière demandée et de constituer deux servitudes réelles et perpétuelles au bénéfice d' ENEDIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les conventions et les plans des tracés transmis par ENEDIS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ENTENDU le présent exposé,

APPROUVE

- la mise à disposition au profit d' ENEDIS d'une emprise foncière de 60 cm X 45 cm afin d' établir à demeure un support sur la parcelle communale cadastrée section LO n°234,
- la constitution de deux servitudes réelles et perpétuelles de passage et d'entretien de deux canalisations, ainsi que leurs accessoires, sur les parcelles mentionnées ci-dessous :

Section	Numéro de la parcelle	Lieux-dits
LO	0234	rue Georges Rouault
LO	0176	rue Georges Rouault
LO	0183	Route de Castres

Ces servitudes de passage et d'entretien sont octroyées :

- . sur une bande de terrain de un mètre de large, sur une longueur totale de 14 mètres environ,
- . sur une bande de terrain de un mètre de large, sur une longueur totale de 24 mètres environ.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment tout document et/ou tout acte authentique correspondants nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT QUE

les frais afférents à cette opération seront à la charge d' ENEDIS.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

43 / 163 - Rue de la Poudrière – Acquisition d'une bande de terrain à madame et monsieur LERAT.

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE

Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

43 / 163 - Rue de la Poudrière – Acquisition d'une bande de terrain à madame et monsieur LERAT.

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

France Télécom a implanté en fin d'année 2019 une armoire sur le trottoir devant le mur de clôture de la propriété de Monsieur et Madame LERAT n°14 rue de la Poudrière.

Cet emplacement correspond à une emprise issue de la parcelle cadastrée section BY n°251, d'une superficie de 11 m² (déterminée par un géomètre expert mandaté par la Ville) dont Monsieur et Madame LERAT sont restés propriétaires.

Après régularisation, cette bande de terrain permettra à la Ville d'être propriétaire de l'emprise totale du trottoir devant la propriété de Monsieur et Madame LERAT.

Monsieur et Madame LERAT ont accepté cette cession au prix de dix euros le mètre carré (10 euros le m²), soit un montant total de cent dix euros (110 €).

Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune d'Albi.

La parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le PLUi de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le plan cadastral,

Vu l'accord de Monsieur et Madame LERAT ,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'acquisition à Monsieur et Madame LERAT, d'une bande de terrain de 11 m² (la superficie a été déterminée par un géomètre-expert), prise sur la parcelle cadastrée section BY n°251, située 14 rue de la Poudrière, leur appartenant, au prix de dix euros le mètre carré (10 € le m²), soit un montant total de cent dix euros (110 €).

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

DÉCIDE

que la nouvelle parcelle sera classée dans le domaine public communal,

DIT QUE

les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune d'Albi.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21-822, article 2111.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

44 / 164 - Aménagement Rue Gaston Bouteiller – Acquisition d'une bande de terrain à madame et monsieur VAYRETTE.

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

URBANISME

44 / 164 - Aménagement Rue Gaston Bouteiller – Acquisition d'une bande de terrain à madame et monsieur VAYRETTE.

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Dans le cadre des aménagements de voirie et d'assainissement menés conjointement par la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune d'Albi sur le secteur Gaston Bouteiller / Broucouniès, la Ville envisage d'acquérir une bande de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée section BD n°215 (412m²), sise 2 impasse Gaston Bouteiller, appartenant à madame et monsieur VAYRETTE,

L'emprise à acquérir est impactée par l'emplacement réservé n°ALB72 au bénéfice de la commune d'Albi.

Monsieur et Madame VAYRETTE ont donné leur accord pour céder à la Ville ce terrain d'une surface d'environ 30 m² (la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert) à prendre sur la parcelle BD n°215, au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune d'Albi; les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

Il est proposé d'acquérir ce terrain aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le PLUi du Grand Albigeois,

Vu l'accord de madame et monsieur VAYRETTE,

Vu le plan cadastral,

APPROUVE

l'acquisition à Monsieur et Madame VAYRETTE, ou à tout propriétaire au moment de l'acte authentique d'acquisition, d'une bande de terrain d'environ 30 m² (*la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert*), à prendre sur la parcelle cadastrée section BD n°215, située 2 impasse Gaston Bouteiller, au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

DÉCIDE QUE

la parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

- les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la ville d'Albi,
- les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 fonction 822, article 2111.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

45 / 165 - Aménagement Rue Gaston Bouteiller – Acquisition d'une bande de terrain aux consorts SALAS.

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

URBANISME

45 / 165 - Aménagement Rue Gaston Bouteiller – Acquisition d'une bande de terrain aux consorts SALAS.

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Dans le cadre des aménagements de voirie et d'assainissement menés conjointement par la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune d'Albi sur le secteur Gaston Bouteiller / Broucouniès, la Ville envisage d'acquérir une bande de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée section ES n°181, sise 31 rue Gaston Bouteiller, appartenant aux consorts SALAS.

L'emprise à acquérir est impactée par l'emplacement réservé n°ALB68 au bénéfice de la commune d'Albi.

Les consorts SALAS ont donné leur accord pour céder à la Ville ce terrain d'une surface totale d'environ 189 m² (la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert) à prendre sur la parcelle ES n°181, au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune d'Albi ; les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

Il est proposé d'acquérir ce terrain aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le PLUi du Grand Albigeois,

Vu la promesse de vente signée par les consorts Salas en date du 12 juin 2020,

Vu le plan cadastral,

APPROUVE

l'acquisition aux consorts Salas, ou à tout propriétaire au moment de l'acte authentique d'acquisition, d'une bande de terrain d'environ 189 m² (*la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert*), à prendre sur la parcelle cadastrée section ES n°181, située 31, rue Gaston Bouteiller, au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

DÉCIDE QUE

la parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

- les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la ville d'Albi,
- les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 fonction 822, article 2111.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

46 / 166 - Aménagement Rue Gaston Bouteiller – Acquisition d'une bande de terrain à la société XENODICE

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE

Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

46 / 166 - Aménagement Rue Gaston Bouteiller – Acquisition d'une bande de terrain à la société XENODICE

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Dans le cadre des aménagements de voirie et d'assainissement menés conjointement par la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune d'Albi sur le secteur Gaston Bouteiller / Broucouniès, la Ville envisage d'acquérir deux bandes de terrain appartenant à la SARL XENODICE (représentée par M. Pierre-Alain CHAMAYOU, gérant) :

- La première acquisition concerne la parcelle cadastrée section ET n° 291, sise 45 rue Gaston Bouteiller, correspondant à l'emplacement réservé n°ALB72 au bénéfice de la commune d'Albi d'une superficie de 21 m²

- La deuxième acquisition, engagée simultanément, concerne partie de la parcelle cadastrée section ET n°512, sise 26 rue des Broucouniès, correspondant à l'emplacement réservé n°ALB79 au bénéfice de la commune d'Albi, pour une superficie de 38 m² environ.

La SARL XENODICE a donné son accord pour céder à la Ville ces terrains d'une surface totale d'environ 59 m² (la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert) au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune d'Albi ; les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

Il est proposé d'acquérir ce terrain aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le PLUi du Grand Albigeois,

Vu l'accord de la SARL XENODICE,

Vu le plan cadastral,

APPROUVE

l'acquisition à la SARL XENODICE, ou à tout propriétaire au moment de l'acte authentique d'acquisition, d'une bande de terrain et d'une parcelle d'environ 59 m² (*la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert*), à prendre sur les parcelles cadastrées section ET n°512, située 26 rue des Broucouniès et ET n° 291 située 45 rue Gaston Bouteiller, au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

DÉCIDE QUE

la parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

- les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la ville d'Albi,
- les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 fonction 822, article 2111.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

URBANISME

47 / 167 - Aménagement Rue Gaston Bouteiller – Acquisition d'une bande de terrain à monsieur Pierre CHAMAYOU

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

URBANISME

47 / 167 - Aménagement Rue Gaston Bouteiller – Acquisition d'une bande de terrain à monsieur Pierre CHAMAYOU

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Dans le cadre des aménagements de voirie et d'assainissement menés conjointement par la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune d'Albi sur le secteur Gaston Bouteiller / Broucouniès, la Ville envisage d'acquérir deux bandes de terrain appartenant à Monsieur Pierre Chamayou, savoir :

- La parcelle cadastrée section ET n°289 (50 m²), sise 43 rue Gaston Bouteiller,
- La parcelle cadastrée section ET n°317 (1 m²), sise 41 rue Gaston Bouteiller,

Les parcelles à acquérir sont impactées par l'emplacement réservé n°ALB72 au bénéfice de la commune d'Albi.

M. Pierre Chamayou a donné son accord pour céder à la Ville ces terrains d'une superficie totale de 51 m² au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune d'Albi; les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

Il est proposé d'acquérir ce terrain aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le PLUi du Grand Albigeois,

Vu l'accord de monsieur Pierre Chamayou,

Vu le plan cadastral,

APPROUVE

l'acquisition à monsieur Pierre Chamayou, ou à tout propriétaire au moment de l'acte authentique d'acquisition, de deux parcelles d'environ 51 m² (*la superficie exacte sera déterminée par un géomètre-*

expert), cadastrées section ET n°289 et 317 et situées, respectivement au 43 et 41 rue Gaston Bouteiller, au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

DÉCIDE QUE

la parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

- les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la ville d'Albi,
- les éventuels frais liés aux travaux seront pris en charge par la collectivité compétente.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 fonction 822, article 2111.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

48 / 168 - Dénomination de voie : rue Maximilien Luce

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

48 / 168 - Dénomination de voie : rue Maximilien Luce

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Domaine public

Autres services concernés :

Direction générale des services

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Régulièrement, la collectivité est amenée à donner des noms à des espaces récemment mis à disposition de la circulation publique.

Dans le cadre de la construction d'un lotissement impasse des 3 Tarn, il est prévu une rétrocession à la ville de la voirie desservant les différentes habitations.

Dans ce secteur de nombreuses rues portent le nom de peintres célèbres.

Il est proposé de poursuivre l'hommage aux artistes peintres et donc de nommer cette rue Maximilien Luce.

Maximilien Luce est un peintre néo-impressionniste, graveur, portraitiste et affichiste né le 13 mars 1858 et mort le 06 février 1941 à Paris.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de nommer cette voie rue Maximilien Luce.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

49 / 169 - Dénomination de voie : rue des Anciennes Vignes

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

49 / 169 - Dénomination de voie : rue des Anciennes Vignes

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Domaine public

Autres services concernés :

Direction générale des services

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Régulièrement, la collectivité est amenée à donner des noms à des espaces récemment mis à disposition de la circulation publique.

Dans le cadre des aménagements du nouvel espace commercial situé sur la commune d'Albi à proximité du Centre Commercial de Lescure, une voie perpendiculaire à la route de la Drèche a été créée afin de desservir les commerces.

Il convient aujourd'hui de dénommer la voie créée.

Il est proposé de retenir le nom de **rue des Anciennes Vignes** en raison du passé viticole du secteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de nommer cette voie rue des Anciennes Vignes.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

50 / 170 - Domaine public - Tarifs 2021

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

50 / 170 - Domaine public - Tarifs 2021

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Domaine publicAutres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat**Jean-Michel BOUAT, rapporteur**

Comme chaque année, nous sommes amenés à examiner l'ensemble des tarifs appliqués à l'occupation du domaine public pour les activités qui s'y déroulent.

Entre juillet 2019 et juillet 2020 l'indice INSEE (Indice des prix à la consommation des ménages Ensemble hors tabac) a augmenté de 0,51 %.

Il est donc proposé :

- d'appliquer l'augmentation de 0,51 % aux tarifs d'occupation du domaine public pour les bennes,
- de ne pas modifier les autres tarifs.

Soit :

1 - Droit d'occupation du domaine public**a) Forfait pour procédure administrative (rédaction arrêté) 13,00 € à l'unité****b) Redevance pour occupation du domaine public (hors bennes amovibles)**

Tranche d'occupation		unité	Tarif
Coefficient de dégressivité			
- 0 à 30 jours	1	m ²	0,89 € (idem 2020)
- 31 à 60 jours	0,8	m ²	0,71 € (idem 2020)
- 61 à 90 jours	0,7	m ²	0,62 € (idem 2020)
- 91 à 120 jours	0,6	m ²	0,53 € (idem 2020)
- au-delà de 120 jours	0,5	m ²	0,44 € (idem 2020)

c) Droit d'occupation du domaine public pour les bennes amovibles

Tranche d'occupation	unité	Tarif
- La journée	unité	5,49 € (+ 2cts/2020)
- Forfait annuel	unité	801 € (+4€/2020)

2 - Forfait pour suppression d'arbres sur le domaine public

Désignation	unité	Tarif
- Arbres jeunes 0/20 cm (circonférence à 1m du sol)	unité	300,00 €
- Arbres moyens 20/50 cm (circonférence à 1m du sol)	unité	600,00 €
- Gros arbres 50 cm (circonférence à 1m du sol)	unité	800,00 €

3 - Caution pour mise à disposition de clef pour les bornes du centre-ville : 100€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les tarifs ci-dessus.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

ENERGIES

51 / 171 - Rallye Occitania e-tour 2020 : attribution d'une subvention à l'AVERE Occitanie

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

ENERGIES

51 / 171 - Rallye Occitania e-tour 2020 : attribution d'une subvention à l'AVERE Occitanie

référence(s) :

Commission environnement du 9 septembre 2020

Service pilote : Patrimoine végétal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Blay

Patrick BLAY, rapporteur

L'AVERE Occitanie est une association qui œuvre pour la promotion de la mobilité électrique sur le territoire.

En tant que membre du réseau AVERE France, l'AVERE Occitanie organise la coopération des acteurs de la région en lien avec la mobilité électrique et fédère les initiatives locales.

LAME 66 (L'association pour la Mobilité Electrique dans les Pyrénées Orientales) est une association qui a pour objectif de développer la mobilité électrique, notamment en informant le grand public au travers l'organisation d'événements.

L'AVERE Occitanie organisera les 3 et 4 octobre prochains, en partenariat avec LAME 66, un rallye touristique de voitures électriques : l'Occitania e-tour 2020.

Cet événement a pour objectifs :

- de promouvoir la mobilité électrique sur le territoire,
- de valoriser la richesse patrimoniale de la région Occitanie,
- de faire connaître et mettre en valeur le maillage de bornes de recharges du réseau REVEO, réseau public de la région Occitanie regroupant plus de 1000 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le circuit prévoit la traversée de plusieurs départements comme les Pyrénées Orientales, l'Aude, l'Hérault et le Tarn, ainsi que des étapes dans différentes villes dont notamment Perpignan, Carcassonne, Montpellier et Albi.

Résolument engagée dans le développement durable et la transition énergétique, la Ville d'Albi souhaite apporter son soutien à cet événement important tant le plan écologique que patrimoniale.

Afin d'aider l'AVERE Occitanie dans la mise en œuvre de cet événement, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000€ à l'association pour permettre l'organisation de l'Occitania e-tour 2020.

La subvention sera attribuée selon les modalités suivantes :

- 80 % du montant avant la tenue de l'événement
- le solde (20%) à l'issue de l'événement sur présentation du bilan financier de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 2 000€ à l'association AVERE Occitanie pour l'organisation de l'Occitania e-tour 2020.

DIT QUE

- la subvention sera attribuée selon les modalités suivantes :
 - 80 % du montant avant la tenue de l'événement
 - le solde (20%) à l'issue de l'événement sur présentation du bilan financier de l'opération.

- les crédits sont prévus au chapitre 65, fonction 833, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Jean-Michel Bouat ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES GÉNÉRALES

52 / 172 - Conseil municipal - Règlement intérieur - Approbation

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

AFFAIRES GÉNÉRALES

52 / 172 - Conseil municipal - Règlement intérieur - Approbation

référence(s) :

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Cabinet du Maire

Direction des affaires juridiques

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

En application de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à l'Administration Territoriale de la République, l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales fait obligation aux conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants d'établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation.

Il est donc proposé à votre approbation le projet de règlement intérieur joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-8 et L 2121-19,

VU le projet de règlement intérieur ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le règlement intérieur du conseil municipal tel que présenté ci-joint.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 8 (la liste "Collectif Vert Albi")

Unanimité

Pour extrait conforme

Pour le Maire,

Le Directeur général des Services

Jean-Luc Bordenave

AFFAIRES GÉNÉRALES

53 / 173 - Décisions du Maire

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 15 septembre 2020,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Mathieu VIDAL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Laurence PUJOL

AFFAIRES GÉNÉRALES

53 / 173 - Décisions du Maire

référence(s) :

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération en date du 3 juillet 2020, Mme le Maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger, par arrêté un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Il est demandé de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2122,22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'ensemble des décisions prises par le maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Directeur général des Services
Jean-Luc Bordenave